



Amours ■ cachés

La purge LGBT au Canada

Ouvrir la porte aux histoires
2ELGBTQI+ méconnues

Guide pédagogique



Musée canadien pour
**les droits de
la personne**

Canada



Comment utiliser ce guide

Des années 1950 aux années 1990, le gouvernement du Canada a systématiquement enquêté sur les membres 2ELGBTQI+ des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la fonction publique fédérale sous prétexte de sécurité nationale. Maintenant appelée la « purge LGBT », cette politique officielle a détruit des milliers de carrières et de vies. Les communautés 2ELGBTQI+ ont contre-attaqué.

Dans le contexte du règlement d'un recours collectif historique en 2018 entre les survivant·e·s de la purge et le gouvernement canadien, des fonds ont été mis de côté pour des projets commémoratifs. Le Fonds Purge LGBT, qui a la responsabilité de gérer ces projets et d'accroître la sensibilisation à ce chapitre peu connu de l'histoire du Canada, s'est associé au Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) dans la réalisation d'expositions à petite et à grande échelle, de contenu Web, la publication d'articles et la création de ressources pour les salles de classe. Tous ces efforts visent à amplifier les voix des survivant·e·s et à raconter des histoires qui inspirent l'action et créent le changement.

Penser historiquement au sujet de la purge LGBT

Les [concepts de la pensée historique](#) sont intégrés dans de nombreux programmes de sciences humaines, d'histoire et d'études sociales au Canada. La purge LGBT est un événement historique important qui démontre les luttes et la résilience des communautés 2ELGBTQI+ dans la société canadienne. Il est important de comprendre cette histoire pour s'assurer que ce type de discrimination systématique ne se reproduise pas.

L'histoire de la purge LGBT est complexe, entremêlée à de nombreux autres mouvements et événements s'étalant sur plusieurs décennies, y compris la Guerre froide et l'élaboration de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces événements permettent aux élèves de comprendre la continuité et le changement dans ce flux complexe de l'histoire et de déterminer les tournants historiques ainsi que les déclin et les progrès des droits des personnes 2ELGBTQI+ au Canada.

Dans le cadre du règlement, le Fonds Purge LGBT a publié des milliers de pages de documents de source primaire, dont beaucoup sont classés « Secret » et « Très secret », qui permettent aux élèves d'examiner les preuves de la purge LGBT. Ces sources primaires ouvrent une fenêtre sur les perspectives historiques qui ont conduit à la discrimination systémique et intentionnelle et à l'expulsion des personnes 2ELGBTQI+ dans la fonction publique, les forces militaires et la GRC.

En utilisant les leçons contenues dans cette ressource, les élèves seront en mesure de déterminer les causes et les conséquences de la purge LGBT et d'établir un lien avec les dimensions éthiques de ces événements. Il existe de nombreux exemples de la résistance des communautés 2ELGBTQI+ pendant cette période qui peuvent aider à informer les générations actuelles qui subissent aujourd'hui des formes de discrimination similaires.

Résumés des leçons

Première leçon : Personnes autochtones 2ELGBTQI+ avant et après la colonisation (page 7)

Cette leçon explore la collision des idées européennes et autochtones sur les genres et la sexualité et la façon dont ces croyances ont été imposées par le processus de colonisation.

Deuxième leçon : Origines et altérisation (page 9)

Cette leçon examine le contexte historique, les lois et les systèmes qui ont permis la discrimination systémique des victimes de la purge LGBT et des communautés 2ELGBTQI+ en général.

Troisième leçon : Peur et préjugés (page 12)

À l'aide de documents de source primaire et de récits de survivant·e-s, les élèves examineront les lois, les politiques et les pratiques qui ont mené à l'expulsion ciblée et intentionnelle des membres 2ELGBTQI+ des forces militaires, de la GRC et de la fonction publique.

Quatrième leçon : Résistance et revendication (page 15)

Cette leçon examine comment la résistance collective des victimes de la purge LGBT et de leurs personnes alliées, ainsi que leurs demandes de changement, ont lentement fait évoluer les choses, non seulement pour les survivant·e-s, mais aussi pour l'ensemble des communautés 2ELGBTQI+ au Canada.

Cinquième leçon : Résilience et joie (page 18)

Cette leçon retrace brièvement l'histoire de la Fierté et montre comment les groupes et individus 2ELGBTQI+ se sont organisés pour exiger des excuses et une compensation pour les torts causés par la purge LGBT. Elle présente des exemples de personnes et d'événements 2ELGBTQI+ héroïques, ainsi que des exemples de survivant·e-s de la purge LGBT.

Note aux enseignant·e·s

Les leçons contenues dans ce guide explorent des thèmes multiples et ne sont pas nécessairement conçues pour être réalisées en un seul cours. L'objectif est de révéler l'histoire cachée de la purge LGBT et de la relier à des thèmes plus larges liés aux droits de la personne. Chaque leçon permet d'explorer des thèmes tels que la discrimination systémique, les partis pris, la discrimination sur le lieu de travail, les structures de pouvoir et l'intersection des droits. Au fil des leçons, veillez à ne pas manquer les occasions d'explorer ces thèmes avec vos élèves.

Liens avec le curriculum

L'histoire de la purge LGBT offre au personnel enseignant l'occasion d'aider les élèves à reconnaître que la démarche du Canada pour devenir une société inclusive est le résultat des efforts inlassables des groupes méritant l'équité qui ont milité pour le changement.

Cette ressource est conçue pour être intégrée dans les programmes d'études partout au pays. Compte tenu de l'étendue des programmes d'études disponibles, nous n'avons pas dressé de liste de résultats d'apprentissage spécifiques. Toutefois, des liens directs peuvent être établis dans les domaines d'études suivants :

- Éducation civique
- Droit canadien
- Charte canadienne des droits et libertés
- Histoire canadienne
- Guerre froide
- Le Canada après la Seconde Guerre mondiale
- Justice sociale
- Enjeux mondiaux :
- Pluralisme

Éléments de leçon

Discussions

Chaque leçon comprend une série de questions pour permettre aux élèves de discuter de la manière dont les systèmes peuvent être conçus de manière discriminatoire, ainsi que de la manière de défendre et de créer des changements dans ces systèmes.

Lecture générale

Chaque leçon comprend de courts documents de référence pour aider les élèves à comprendre les facteurs qui ont conduit à la discrimination intentionnelle et systémique des communautés 2ELGBTQI+ dans la fonction publique canadienne. Ces documents ne sont pas exhaustifs mais servent de tremplin pour approfondir la discussion, la recherche et la compréhension du contexte et de l'importance historiques ainsi que des dimensions éthiques de la purge LGBT. Cette information supplémentaire permettra aux élèves d'acquérir une compréhension globale de l'histoire des communautés 2ELGBTQI+ au Canada, et plus particulièrement de la purge LGBT.

Documents d'information/Profils

L'histoire de la purge LGBT est en fin de compte l'histoire de personnes. Derrière chaque document, politique et action, il y a des vies qui ont été profondément bouleversées. Les documents de référence contiennent des profils de personnes qui ont été touchées d'une manière ou d'une autre par la purge LGBT. Il est important de souligner les impacts personnels des politiques et des pratiques du gouvernement tout au long du processus d'apprentissage de la purge LGBT.

Ces documents d'information se trouvent à la fin du présent guide. On peut également y accéder à droitsdelapersonne.ca/amours-caches-guide-pedagogique pour les diffuser ou pour les imprimer et les distribuer.

Documents de source primaire

En vertu du règlement du recours collectif relatif à la purge LGBT, le gouvernement du Canada est tenu de fournir les documents historiques se rapportant à la purge LGBT. Le Fonds Purge LGBT a reçu plus de 15 000 pages de documents et s'est engagé à les mettre à la disposition du public. Ces documents sont accessibles à l'adresse suivante : lefondspurgelgbt.com/projets/#Collecte-de-documents-historiques

Plusieurs leçons utilisent ces documents de source primaire pour mieux faire comprendre aux élèves l'intentionnalité de la purge LGBT. Comme il s'agit de documents historiques, dont certains étaient marqués « Secret » ou « Très secret », ils utilisent une terminologie dépassée et décrivent des politiques, des scénarios et des actions qui peuvent provoquer des réactions chez certains élèves. Nous encourageons le personnel enseignant à prendre le temps de s'assurer que les élèves comprennent l'importance d'utiliser des sources primaires lorsqu'ils étudient des événements historiques et leur impact.



Lecture supplémentaire

Dans le contexte de l'exposition *Amours cachés*, un livre d'accompagnement a été élaboré, intitulé

Amours cachés : La purge LGBT au Canada – Réflexions sur l'histoire queer et son importance aujourd'hui. Ce livre comprend une série d'articles, d'essais et d'interviews qui peuvent être intégrés aux leçons de ce document. Le livre peut être acheté à [Boutique du Musée](#).

Note de l'auteur

En tant qu'éducateur depuis 25 ans, j'ai remarqué que l'histoire locale, provinciale et fédérale des identités 2ELGBTQI+ est absente de nombreuses salles de classe et écoles dans tout le pays. En fait, les communautés 2ELGBTQI+ elles-mêmes sont encore très peu sensibilisées à l'histoire des 2ELGBTQI+ au Canada, et la population canadienne en général est encore moins informée. Si seulement c'était parce que cette histoire n'a pas été enseignée dans les écoles par le passé. C'est bien sûr une partie du problème, mais il y a aussi des raisons historiques d'homophobie, de biphobie et de transphobie liées à l'enseignement de ces sujets aux jeunes.

Tout le monde a une attirance/orientation sexuelle. Certaines personnes sont attirées par des personnes du sexe opposé, d'autres par des personnes du même sexe, d'autres encore par plus d'une personne, et d'autres ne ressentent aucune attirance.

Tout le monde a une identité de genre. Chaque personne a un nom et un pronom qu'elle utilise. Si quelqu'un vous appelait par un nom ou un pronom différent de celui que vous utilisez, vous ne répondriez pas car ce n'est pas ainsi que vous vous identifiez. Parfois, les gens changent de nom et de pronom parce que cela correspond mieux à ce qu'ils ressentent à l'intérieur ou à l'extérieur. Cela permet à chaque personne de se sentir à sa place et d'être entendue et respectée pour ce qu'elle est vraiment, à l'intérieur comme à l'extérieur. De nombreuses personnes ont changé ou modifié le nom qui leur avait été donné à la naissance. Il y a plusieurs raisons pour cela, mais la plupart du temps, c'est simplement parce que le nom utilisé par la personne exprime mieux son identité.

Tout le monde a une expression de genre. Cela se reflète souvent dans notre façon de nous habiller, notre coiffure, nos bijoux et notre façon d'interagir avec les autres. Les vêtements que nous choisissons devraient nous permettre de nous sentir authentiques dans notre identité. La façon dont nous nous présentons à tout le monde peut raconter notre histoire personnelle, nos intérêts, nos goûts et même ce que nous n'aimons pas. Beaucoup des vêtements que nous portons ont été prédéterminés par les normes sociétales dominantes et basés sur les attentes culturelles de l'endroit où nous vivons. La plupart des vêtements sont vendus sur la base d'un modèle binaire de genre. Les vêtements sont commercialisés sur la base de suppositions concernant ce que les filles/femmes devraient ou peuvent porter et ce que les garçons/hommes devraient aimer ou porter pour se conformer à la norme. Certaines personnes se sentent à l'aise de choisir leurs vêtements en fonction de ce modèle binaire, tandis que d'autres se sentent plus à l'aise de mélanger et d'assortir les deux. D'autres encore essaient de choisir un look qui n'exprime pas clairement le binaire culturel de genre.

Je suis très honoré d’avoir pu travailler sur cette incroyable exposition, *Amours cachés*. Faire partie de la plus grande exposition 2ELGBTQI+ de l’histoire du Canada est une leçon d’humilité. La purge LGBT fait partie de notre histoire collective et doit être enseignée dans toutes les écoles. J’espère que cette ressource aidera à concrétiser cette possibilité. La plupart de l’information de base que j’ai utilisée pour ces leçons proviennent de l’exposition *Amours cachés : La purge LGBT au Canada*, ainsi que des histoires en ligne et des contenus numériques publiés par le MCDP.

Mon objectif principal dans ces leçons est de créer une discussion sur la purge LGBT et son lien avec les défis actuels en matière de droits de la personne. Il est essentiel que ces événements historiques importants, mais souvent invisibles, fassent enfin partie de la mosaïque éducative dans les écoles du pays.

Il est également important de noter que ces sujets concernent l’histoire du Canada, et non le sexe. Ils concernent les droits de la personne et devraient donc être enseignés dans diverses salles de classe sans autorisation préalable. Les leçons peuvent être intégrées à une variété d’objectifs/attentes des programmes d’études dans tout le pays, en particulier ceux qui incluent l’histoire pré- et post-coloniale, la vérité et la réconciliation, la Première et la Seconde Guerres mondiales, la Guerre froide, le droit, les sciences sociales et, bien sûr, tout moment où un-e enseignant-e estime que les questions relatives aux droits de la personne peuvent être incluses.

Les communautés 2ELGBTQI+ de ce pays font partie du riche tissu canadien. Nos luttes, notre résilience, nos réalisations et notre joie doivent être incluses dans les salles de classe, quelle que soit la partie du pays où vous vivez, afin de veiller à ce qu’une injustice telle que la purge LGBT ne se reproduise plus jamais au Canada.

Bien cordialement,

Walter Cassidy (il/iel)

Éducateur en résidence

Musée canadien pour les droits de la personne

Merci aux personnes suivantes qui, parmi tant d’autres, ont contribué à la création du présent Guide pédagogique : Ouvrir la porte aux histoires 2ELGBTQI+ méconnues.

Commissaire en chef de l’exposition : Scott de Groot

Gouvernance : Riva Harrison

Rédaction et révision pour l’exposition : Paula Kelly

Directrice de l’éducation : Lise Pinkos

Planification de l’interprétation pour l’exposition : Robert Evans

Gestionnaire de l’éducation et de la conception de programmes :
Graham Lowes

Coordination de projet : Samira Brakni

Équipe des programmes d’éducation : Sarah Adomako-Ansah,
Walter Cassidy, Roberta Everson, Ashley Doering,
Jérôme Marchildon, Kiersten McLeod, André Péloquin-Hopfner,
Thea Wortley

Concept graphique : Justin Ladia

Révision : Karine Beaudette, Leslie Vryenhoek

Traduction : Karine Beaudette, Carole Dagenais

Groupe consultatif d’enseignant-e-s : Sarah Adomako-Ansah,
Jason Agnew, Janna Bernatsky, Geneviève Cloutier,
Meena Johal, Colin MacKenzie, Christine Pagé, Tiff Pino,
Ros Salvador, Émile Sopkowe, Mike Thrasher

Obtention des licences : Jenna Baraschuk-Modha

Première leçon

Personnes autochtones 2ELGBTQI+ avant et après la colonisation

Objectif de la leçon

Les élèves apprendront que les conceptions autochtones du genre et de l'orientation sexuelle diffèrent considérablement des conceptions européennes et que le processus de colonisation a réprimé les conceptions autochtones jusqu'à très récemment.

Question clé

Comment de nombreuses personnes autochtones ont-elles résisté à la vision européenne de la normalité?

Matériel

- Document d'information :
Un conflit de valeurs :
La colonisation au Canada
(page 22)
- Lecture : « [Qu'entend-on par "bispirituel" ou "deux esprits"? Première partie : Origines](#) », par Scott de Groot

Résumé de la leçon

Les élèves seront initiés au concept de normalité et à l'idéologie européenne en matière de genre et d'orientation sexuelle. La leçon vise à montrer comment la colonisation a eu des effets négatifs sur les individus 2ELGBTQI+ et les cultures autochtones, et à montrer comment des personnes et des groupes ont résisté aux idéologies coloniales imposées.

Les élèves découvriront les conceptions complexes du genre et de l'orientation sexuelle de certaines nations autochtones. Ils découvriront les effets négatifs des interdictions imposées par la colonisation contre les expressions 2ELGBTQI+ sur les cultures des Premières Nations d'Amérique du Nord (l'île de la Tortue) et comment, pendant de nombreuses années, les individus et les groupes autochtones ont lutté contre les préjugés et l'oppression du colonialisme.

Soutiens préalables à l'enseignement

Pour cette leçon, les élèves doivent avoir une connaissance de base du processus de colonisation des peuples autochtones du Canada et de ses conséquences. Si les élèves ne sont pas familiers avec cette question, ils peuvent en apprendre davantage dans l'article intitulé « [Colonialisme au Canada](#) » (*L'Encyclopédie canadienne*).

Il convient de noter que les personnes 2ELGBTQI+ autochtones n'ont pas toutes adopté le terme « bispirituel-le » ou « aux deux esprits ». Certaines personnes autochtones préfèrent le terme « Indigiqueer » ou « queer autochtone ». D'autres utilisent le terme LGBTQI+ et il existe un mouvement croissant pour récupérer les termes traditionnels utilisés dans la langue de leur Première Nation. Les élèves devraient noter que seules les personnes autochtones peuvent adopter une identité bispirituelle ou s'identifier comme bispirituelles.

D'autres ressources et possibilités de recherche sur la bispiritualité se trouvent aux [Two-Spirit Archives de l'Université de Winnipeg](#). Ces archives constituent l'un des plus importants dépôts de correspondance, de poésie, de photographies, d'œuvres d'art, de textiles, de journalisme, de multimédia et de matériel éphémère liés au mouvement bispirituel autochtone en Amérique du Nord.

Instructions pour les enseignant·e·s

Discussion d'introduction

1. En quoi une journée « normale » est-elle différente pour un élève, un parent, un·e médecin, un·e athlète professionnel·le, etc.?
2. Qui décide de ce qui est « normal »? Comment peuvent-ils dicter cette normalité?
3. Pouvez-vous décrire quelques-unes des façons dont le concept de « normalité » a évolué dans la société au cours de l'histoire?
4. Comment les différentes cultures perçoivent-elles le genre et l'orientation sexuelle?

Lecture

Document d'information : Un conflit de valeurs :
La colonisation au Canada (page 22)

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Comment la colonisation a-t-elle contribué à l'effacement des diverses expressions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans les cultures autochtones?
2. Quelles méthodes le gouvernement canadien a-t-il adoptées pour éradiquer un grand nombre de ces conceptions autochtones historiques du genre et de l'orientation sexuelle?
3. De quelle manière les personnes et les communautés 2ELGBTQI+ autochtones ont-elles créé de la visibilité sur l'île de la Tortue?

Lecture supplémentaire

« [La réémergence des personnes bispirituelles au 21^e siècle](#) », par Albert McLeod. Cet article est également publié dans le catalogue *Amours cachés : La purge LGBT au Canada – Réflexions sur l'histoire queer et son importance aujourd'hui*, p. 30-39.

Deuxième leçon

Origines et altérisation

Objectif de la leçon

Les élèves comprendront que les pressions sociétales et géopolitiques peuvent créer des systèmes et des lois qui permettent aux groupes marginalisés, en l'occurrence les membres des communautés 2ELGBTQI+, de faire l'objet de discrimination.

Questions clés

Est-ce que certaines parties de notre identité personnelle devraient pouvoir être examinées par le gouvernement?

Qui peut vous protéger?

Qui doit connaître nos secrets personnels?

Votre lieu de travail devrait-il être un endroit où vous pouvez vous exprimer?

Y a-t-il des éléments de votre identité qui vous font craindre d'avoir des ennuis au travail ou à l'école?

Matériel

- Feuille de travail :
Roue de l'identité sociale
- Document d'information :
Qu'est-ce la purge LGBT?
(page 26)
- Document d'information :
Lois et contestations :
Une chronologie juridique
fédérale 2ELGBTQI+ (page 30)

Résumé de la leçon

Les élèves commenceront par examiner les concepts d'identité et d'intersectionnalité et étudieront comment, dans certains contextes, les gens ne sont pas en mesure d'exprimer tous les aspects de leur identité.

On examinera ensuite les lois canadiennes et des contestations judiciaires historiques et actuelles qui ont diminué et soutenu les droits des personnes 2ELGBTQI+.

Enfin, les élèves examineront le contexte historique qui a conduit à la purge LGBT et la manière dont les responsables de cette violation ont justifié leurs actions.

Soutiens préalables à l'enseignement

[EGALE : Composantes de l'identité humaine](#) (version PDF en français à télécharger)

« [Histoire Canada : Un chemin vers la fierté semé d'embûches](#) » (rapport Wolfenden)

« [Le pouvoir de révéler des passés cachés](#) », par Matthew Cutler. Cet article est également publié dans le catalogue *Amours cachés : La purge LGBT au Canada – Réflexions sur l'histoire queer et son importance aujourd'hui*, p. 7-9.

« Brandir un poing violet : Le militantisme 2ELGBTQ+ au Canada pendant la Guerre froide », par David Churchill, *Amours cachés : La purge LGBT au Canada – Réflexions sur l'histoire queer et son importance aujourd'hui*, p. 40-57.

Instructions pour les enseignant·e·s

Discussion d'introduction

1. Avant d'entamer la discussion, demandez aux élèves de remplir la roue de l'identité sociale à la page 25.
2. Discutez des similitudes et des différences entre nos identités. Examinez comment ces différences nous rendent uniques et complexes.
3. Profitez de cette discussion pour présenter aux élèves le concept d'intersectionnalité.
 - *L'intersectionnalité est un cadre permettant de conceptualiser une personne, un groupe de personnes ou un problème social comme étant touché par plusieurs discriminations et désavantages. Elle prend en compte le chevauchement des identités et des expériences des personnes pour comprendre la complexité des préjugés auxquels elles font face.*
4. Discutez avec les élèves de la façon dont certaines histoires et certaines voix ont été oubliées dans l'histoire à cause des questions d'identité, et de la façon dont certains éléments de l'identité d'une personne sont des sujets tabous dans de nombreux contextes.

Lecture

Document d'information : Qu'est-ce la purge LGBT? (page 26)

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Comment réagiriez-vous si vous perdiez votre emploi en raison de votre identité?
2. Comment les communautés 2ELGBTQI+ ont-elles réagi en apprenant l'existence de la purge?
3. Existe-t-il des parallèles entre les personnes touchées par la purge LGBT et d'autres groupes qui ont été victimes de discrimination au cours de l'histoire du Canada (p. ex. taxe d'entrée imposée aux personnes chinoises, droit de vote des femmes, internement des personnes d'origine japonaise, le système des pensionnats indiens)?

Chronologie juridique

fédérale 2ELGBTQI+

1. Passer en revue les groupes qui ont fait l'objet de discriminations au cours de l'histoire du Canada. Discutez de l'importance des droits de la personne et de la reconnaissance du passé discriminatoire du Canada.
2. Imprimer le document d'information intitulé « Lois et contestations : Une chronologie juridique fédérale 2ELGBTQI+ » (page 30).
 - a. Découpez les éléments de la chronologie.
 - b. Demandez aux élèves de travailler en groupes pour les classer par ordre chronologique.
 - c. Demandez-leur de réorganiser les éléments de la chronologie en fonction d'un thème de leur choix (p. ex. lois pro-/anti-2ELGBTQI+, avant/après la Confédération ou la Charte, liens avec des événements culturels, sociaux et politiques, etc.).
3. Demandez aux groupes de présenter à la classe la façon dont ils ont classé les éléments de la chronologie.

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Qu'avez-vous trouvé de surprenant dans la chronologie?
2. Comment pensez-vous que ces lois ont influencé les membres des communautés 2ELGBTQI+ dans leur perception d'eux-mêmes et dans leur sentiment de sécurité dans leur pays?
3. Comment ces lois ont-elles influencé la notion de « normalité »?
4. Y a-t-il une période de la chronologie où vous avez commencé à remarquer un changement dans les lois concernant les personnes 2ELGBTQI+?
 - a. Quels sont les événements sociaux, politiques et mondiaux qui se sont produits à cette époque?

La Guerre froide, la « Peur violette » et la purge LGBT

Lecture

Document d'information : Qu'est-ce la purge LGBT? (page 26)

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Comment les membres des communautés 2ELGBTQI+ ont-ils réagi à la pression et à la surveillance accrues auxquelles ils étaient soumis pendant la Guerre froide?
2. Quels sont les obstacles systémiques auxquels les membres des communautés 2ELGBTQI+ ont dû faire face à cette époque? Comment ont-ils réussi à surmonter ces obstacles?

Activité complémentaire

À cette époque, de nombreux membres des communautés 2ELGBTQI+ étaient victimes de discrimination dans d'autres espaces. L'histoire de Jackie Shane en est un exemple :

- [Minutes du patrimoine : Jackie Shane](#)
- [Vivre et laisser vivre : La voix de Jackie Shane](#)

Demandez aux élèves de faire des recherches sur des personnes 2ELGBTQI+ qui ont été oubliées dans l'histoire et qui ont été redécouvertes, comme Jackie Shane. Les élèves pourraient identifier une personne méritant l'équité dans l'histoire qui a été redécouverte ou qui pourrait être redécouverte par l'élève lui-même.

- [Canadian Pride Historical Society: 7 Queer Black Trailblazers You Should Know](#)
- [Queer Events: We've Been Here: Notable OBIPOC](#)

Demandez aux élèves de trouver l'information nécessaire et de répondre aux questions suivantes concernant ces personnes :

- a. Nom, période de vie, lieu de naissance, origine (race, genre, orientation sexuelle, appartenance ethnique, etc.).
- b. Quelles sont les réalisations importantes de ces personnes au cours de leur vie?
- c. Quels sont les facteurs qui ont contribué à ce qu'elles ne soient pas initialement reconnues pour leurs réalisations?
- d. Pourquoi est-il important que tout le monde les connaisse aujourd'hui?

Troisième leçon

Peur et préjugés

Objectif de la leçon

Les élèves examineront les politiques, les pratiques et les actions dirigées contre les membres des communautés 2ELGBTQI+ dans la fonction publique, la GRC et les Forces armées canadiennes, et comprendront l'impact considérable qu'elles ont eu sur les personnes ciblées.

Questions clés

Pourquoi est-il important d'en savoir plus sur la purge LGBT?

Quel a été l'impact de la purge LGBT sur ses victimes?

Quel est le lien entre cette expérience et les environnements de travail d'aujourd'hui?

Matériel

- Document d'information : La discrimination systémique et la purge LGBT (page 34)
- Documents de source primaire du Fonds Purge LGBT

Résumé de la leçon

Les élèves prendront connaissance de certains documents de source primaire rendus publics dans le cadre de l'enquête sur la purge LGBT. Ils examineront ces documents et étudieront la logique et l'intention qui sous-tendent ces politiques.

Ils découvriront les résultats de ces politiques et comprendront l'impact considérable qu'elles ont eu sur les personnes qui y ont été soumises.

Soutiens préalables à l'enseignement

En vertu du règlement du recours collectif relatif à la purge LGBT, le gouvernement du Canada est tenu de fournir les documents historiques se rapportant à la purge LGBT. Le Fonds Purge LGBT a reçu plus de 15 000 pages de documents et s'est engagé à les mettre à la disposition du public. Ces documents sont accessibles à l'adresse suivante : lefondspurgelgbt.com/bibliotheque-de-documents/

Instructions pour les enseignant·e·s

Discussion d'introduction

1. Quelles sont certaines des causes profondes qui peuvent conduire à la suppression des droits de certains groupes?
2. Connaissez-vous un exemple de discrimination sur le lieu de travail?
3. Pensez-vous que les personnes qui s'identifient comme faisant partie des communautés 2ELGBTQI+ sont victimes de discrimination sur le lieu de travail aujourd'hui?

Lecture

Document d'information : La discrimination systémique et la purge LGBT (page 34)

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Quelles méthodes d'intimidation et d'enquête ont été utilisées pour identifier les membres des communautés 2ELGBTQI+ occupant des emplois dans la fonction publique?
2. Comment les droits des personnes faisant l'objet d'une enquête ont-ils été violés?
3. Comment pensez-vous que les personnes faisant l'objet d'une enquête se sentaient sur leur lieu de travail?

Le Fonds Purge LGBT :

Collecte de documents historiques

1. Examinez avec les [élèves la déclaration et le processus de règlement](#) du Fonds Purge LGBT figurant sur leur site Web.
2. Rappelez aux élèves que les documents qu'ils vont lire sont des documents historiques qui contiennent des termes et des points de vue dépassés reflétant un moment de l'histoire.
3. Choisissez l'un des deux projets de recherche suivants pour vos élèves :

- a. Analyse de documents « Secret » et « Très secret » : Remettez aux élèves l'un des documents suivants qui ont été distribués pendant la purge LGBT. À noter : la grande majorité des textes concernant la purge sont en anglais. La lutte pour les droits linguistiques était aussi en cours à cette époque.
 - i. [Lettre secrète sur l'homosexualité, la fonction publique et la sécurité nationale](#) [Secret] (en anglais)
 - ii. [Document fédéral décrivant les risques pour la sécurité et les méthodes d'élimination des homosexuels au sein du gouvernement](#) [Très secret] (en anglais)
Avertissement : Le paragraphe 6 présente du contenu graphique écrit. Nous recommandons de regarder les paragraphes numérotés 2, 3, 10-12, 16 et 18.
- b. Étude de cas : Demandez aux élèves de consulter le lien ci-dessous, de défiler jusqu'à « Affaire individuelle : Bordeleau » et d'étudier les documents qui s'y trouvent. lefondspurgelgbt.com/bibliotheque-de-documents/?cat=forces-armees-canadiennes

Discussion de suivi /

Questions à développement

Pour l'analyse de documents « Secret » et « Très secret » :

- a. De quelle période datent ces documents?
- b. Comment les voix dissidentes sont-elles mentionnées dans ces documents?
- c. Quel est le raisonnement présenté dans ce document qui soutient l'argument contre l'emploi de personnes homosexuelles sur le lieu de travail?
- d. Selon vous, de quel type de « pression » le gouvernement parle-t-il?
- e. Comment le document justifie-t-il la discrimination des personnes homosexuelles sur la base de la « sécurité nationale »?

Pour l'étude de cas :

- a. Comment les droits de Sylvain Bordeleau ont-ils été violés?
 - b. De quelle période datent ces documents?
 - c. Comment les Forces armées canadiennes ont-elles justifié leurs actions?
 - d. Comment les voix dissidentes sont-elles mentionnées dans ces documents?
 - c. Comment ces violations ont-elles influencé la vie de Sylvain Bordeleau à l'époque?
3. Quels ont été, selon vous, les effets des actions décrites dans ces documents sur les personnes qui étaient employées par le gouvernement? Comment cela a-t-il pu avoir un impact sur les personnes qui les entouraient?

Activité complémentaire

La [bibliothèque de documents](#) du Fonds Purge LGBT contient des milliers de documents qui nous ont permis de comprendre la nature systémique et intentionnelle de la discrimination contre les personnes 2ELGBTQI+ à l'époque.

1. Demandez aux élèves de sélectionner un segment des documents : (Vue d'ensemble, Fonction publique, GRC ou Forces armées canadiennes), puis une sous-section de documents.
 2. Examinez trois ou quatre documents de la sous-section.
Sachez que certains documents peuvent contenir un langage explicite.
 3. Identifiez le type de document (politique, directive, rapport d'incident, etc.) et mettez en évidence au moins deux éléments du document qui illustrent la nature systémique et intentionnelle de la purge LGBT.
 4. Demandez aux élèves de relier leur sous-ensemble de documents à deux ou trois profils inclus dans le document d'information La discrimination systémique et la purge LGBT (page 34) de personnes qui auraient été directement ou similairement touchées par ces documents.
1. Distribuez des exemplaires du document d'information La discrimination systémique et la purge LGBT (page 34), qui comprend des profils des premières victimes de la discrimination au travail et des victimes/ survivant-e-s de la purge LGBT.
 2. Répartissez les élèves en petits groupes et demandez à chaque groupe de choisir une personne et de faire une recherche en ligne à son sujet, en se concentrant sur la discrimination sur le lieu de travail. Encouragez les élèves à faire des recherches au-delà du profil inclus dans le document d'information.
 3. Demandez au groupe d'élaborer une campagne pour médias sociaux visant à sensibiliser le public à la discrimination au travail, en présentant une ou plusieurs des personnes mentionnées dans le document d'information. Les messages pourraient expliquer pourquoi cette personne devrait être présentée ou mise en valeur. Demandez aux élèves de trouver un slogan qui explique l'importance de ces personnes et la nécessité de créer un environnement exempt de discrimination sur le lieu de travail.
 4. Les élèves peuvent explorer la méthode qu'ils utiliseraient pour mettre cette information en évidence, par exemple des images, un sketch, une danse, des points de discussion, etc.

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Quels thèmes avez-vous commencé à percevoir sur la façon dont le gouvernement voyait les membres des communautés 2ELBGTQI+ à cette époque?
2. Réfléchissez à ce que vous avez ressenti à la lecture de ces documents.

Quatrième leçon

Résistance et revendication

Objectif de la leçon

Les élèves reconnaîtront comment la pression et le militantisme des groupes méritant l'équité peuvent entraîner des changements significatifs dans les façons de penser, les attitudes, les croyances et les systèmes.

Question clé

Quels sont les facteurs ou les conditions de la société qui permettent à des individus ou à des groupes de créer des changements positifs au Canada?

Matériel

- Document d'information : Exiger le changement (page 38)

Résumé de la leçon

Les élèves apprendront comment une communauté de personnes s'est rassemblée pour revendiquer et obtenir des changements. Ils examineront de la correspondance de source primaire, la *Charte canadienne des droits et libertés* et des cas juridiques qui illustreront comment les lois et les politiques peuvent être interprétées de multiples façons qui peuvent à la fois protéger et discriminer.

Soutiens préalables à l'enseignement

« L'importance de l'histoire queer : Deux points de vue de l'Ouest canadien », par Valerie Korinek et Scott de Groot, *Amours cachés : La purge LGBT au Canada – Réflexions sur l'histoire queer et son importance aujourd'hui*, p. 58-73.

Sources primaires (en anglais seulement)

[Lettre confidentielle écrite en 1976 par le directeur général adjoint au sujet des groupes de libération homosexuelle](#)

[Lettre adressée au Premier ministre Pierre Trudeau en 1977 par la National Gay Rights Coalition \(Coalition nationale pour les droits des gais\)](#)

[Lettre écrite par le premier ministre Pierre Trudeau en 1978](#)

Documents supplémentaires

[Lettre datée de 1987 adressée par George Wilkes au ministre de la Défense nationale](#)

[Lettre de réponse des Forces canadiennes au Gay Social Services Project, datée de 1977](#)

[Lettre du gouvernement du Canada au Solliciteur général sur l'affaire James Stiles c. Sa Majesté la Reine](#)

Instructions pour les enseignant·e·s

Discussion d'introduction

1. En quoi la vie au Canada a-t-elle changé depuis l'époque de vos grands-parents ou des personnes âgées de votre famille?
2. Comment les droits de la personne ont-ils évolué au Canada au cours des 60 dernières années?
3. Qui ou quoi a été à l'origine de ce changement?

Lecture

Document d'information : Exiger le changement (page 38)

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. En quoi la *Charte canadienne des droits et libertés* ne protégeait-elle pas les droits des personnes 2ELGBTQI+?
2. Comment la Charte a-t-elle permis aux personnes 2ELGBTQI+ de créer des changements?

Activité

1. Passez en revue la *Charte canadienne des droits et libertés*, en vous concentrant sur l'article 15.
2. Demandez aux élèves de discuter de la création de la Charte. Demandez-leur d'examiner l'article 15 et de voir s'ils peuvent trouver les droits protégés qui ne pas inclus, tels que l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.
3. Regardez la [minute du patrimoine au sujet de Jim Egan](#), puis lisez « Contestation de la Charte – Egan c. Canada (1995) » dans le document d'information Exiger le changement (page 38).
4. Examinez l'affaire Egan c. Canada et l'importance de ce procès pour les décisions judiciaires à venir.
5. Demandez aux élèves de faire des recherches sur d'autres affaires qui ont créé des précédents, comme par exemple :
 - a. 1992 : Haig et Birch c. Canada
 - b. 1998 : Vriend c. Alberta
 - c. 2002 : Chamberlain c. Surrey School District No. 36
 - d. 2005 : Board of School Trustees of School District No. 44 c. Azmi Jubran, et al.
 - e. 2012 : S.L. c. Commission scolaire des Chênes
 - f. 2021 : Procureur général du Québec c. Centre de lutte contre l'oppression des genres
 - g. 2023 : Hansman c. Neufeld.

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Quelle est l'importance de l'affaire Egan pour l'interprétation de la Charte à l'avenir?
2. Comment l'affaire Egan montre-t-elle l'importance de défendre les droits de la personne?
3. Comment d'autres décisions judiciaires ont-elles fait progresser les droits des personnes 2ELGBTQI+ au Canada?

Exiger le changement

Les élèves découvrent une source primaire d'un groupe communautaire écrivant des lettres au Premier ministre.

- a. [Lettre confidentielle écrite en 1976 par le directeur général adjoint au sujet des groupes de libération homosexuelle](#)
- b. [Lettre adressée au Premier ministre Pierre Trudeau en 1977 par la National Gay Rights Coalition \(Coalition nationale pour les droits des gais\)](#)
- c. [Lettre écrite par le premier ministre Pierre Trudeau en 1978](#)

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Comment pensez-vous que ces lettres ont été reçues par leurs destinataires?
2. Que nous apprend cet échantillon de correspondance sur la façon dont le gouvernement et les communautés 2ELGBTQI+ abordaient cette question?
3. D'après ce que vous avez appris sur la purge LGBT, pensez-vous que ces lettres ont contribué à créer un changement? Justifiez votre réponse.

Activité complémentaire

Voici de la correspondance supplémentaire qui pourrait être examinée de la même manière que ci-dessus.

1. [Lettre datée de 1987 adressée par George Wilkes au ministre de la Défense nationale](#)
2. [Lettre de réponse des Forces canadiennes au Gay Social Services Project, datée de 1977](#)
3. [Lettre du gouvernement du Canada au Solliciteur général sur l'affaire James Stiles c. Sa Majesté la Reine](#)

Répercussions actuelles

- a. Discutez des liens entre la purge LGBT et les problèmes actuels auxquels les communautés 2ELGBTQI+ font face.
- b. Que pouvons-nous apprendre de l'affaire Egan et/ou d'autres affaires, des contestations de la Charte et du travail de lobbying auprès du gouvernement comme moyen de créer un changement?
- c. Sur la base de la discussion en classe, identifiez un problème que rencontre les communautés 2ELGBTQI+ et une action qui pourrait être entreprise pour revendiquer et créer un changement. P. ex. écrire une lettre, sensibiliser le public, critiquer une politique, etc.
- d. Demandez aux élèves d'élaborer un plan détaillé pour mettre en œuvre ces actions.

Cinquième leçon

Résilience et joie

Objectif de la leçon

Les élèves reconnaîtront comment le fait de tirer des leçons du passé peut créer une résilience qui leur permettra de continuer à lutter pour la protection actuelle et future des droits de la personne pour les communautés 2ELGBTQI+.

Questions clés

Comment pouvons-nous tirer des leçons de la purge LGBT pour nous assurer que ce type d'abus gouvernemental ne se reproduise plus à l'avenir?

Comment pouvons-nous relier les leçons de la purge LGBT aux luttes actuelles menées par les membres des communautés 2ELGBTQI+?

Matériel

- Document d'information : Nous exigeons des excuses (page 41)
- [Gouvernement du Canada : Des excuses officielles aux communautés LGBTQ2+](#)

Résumé de la leçon

Les élèves découvriront comment les groupes et les personnes 2ELGBTQI+ ont commencé à s'organiser pour demander des excuses et une indemnisation pour les torts causés par la purge LGBT. Ils se renseigneront sur l'histoire de la Fierté et examineront des exemples de personnes et d'événements 2ELGBTQI+ héroïques, ainsi que des exemples de survivant-e-s de la purge LGBT.

Soutiens préalables à l'enseignement

« Les astres s'alignent : La purge LGBT mène à des relations, à des recours collectifs et au militantisme », par Leslie Vryenhoek, *Amours cachés : La purge LGBT au Canada – Réflexions sur l'histoire queer et son importance aujourd'hui*, p. 18-29.

« [Parole de femme | Parole d'homme](#) », par Leslie Vryenhoek. Cet article est également publié dans le catalogue *Amours cachés : La purge LGBT au Canada – Réflexions sur l'histoire queer et son importance aujourd'hui*, p. 86-97.

Instructions pour les enseignant·e·s

Discussion d'introduction

1. Quand est-ce la dernière fois que vous vous êtes excusé·e alors que vous n'aviez pas vraiment besoin de le faire?
2. Lorsque vous recevez des excuses, comment savez-vous que la personne qui s'excuse est sincèrement désolée?

Lecture

Document d'information : Nous exigeons des excuses (page 41)

[Gouvernement du Canada : Des excuses officielles aux communautés LGBTQ2+](#)

Discussion de suivi /

Questions à développement

1. Quelles sont vos premières impressions sur le discours?
2. Pensez-vous que les excuses sont allées assez loin?
3. Pourquoi pensez-vous que certaines personnes n'ont pas été satisfaites?

Résilience et joie :

L'histoire de la Fierté

1. En grand groupe, demandez aux élèves de raconter un moment de célébration qu'ils ont vécu récemment et qui n'était pas un événement annuel (par exemple, un championnat d'équipe, une remise de diplôme, une difficulté surmontée, un objectif atteint). Qu'est-ce qui fait que ces moments méritent d'être célébrés?
2. Demandez aux élèves de travailler en petits groupes et d'examiner l'un des événements suivants pour en faire un résumé :
 - a. Les émeutes de Stonewall (1969, New York)
 - b. Nous exigeons (1971, Ottawa et Vancouver)
 - c. Défilé de Fierté Toronto, manifestation de Black Live Matter (2016)
 - d. Première manifestation locale de la Fierté
3. Assurez-vous que les élèves établissent des liens avec ce qu'ils ont appris sur la purge LGBT et les personnes qui y ont résisté, c'est-à-dire les principaux acteurs de l'événement, les méthodes de célébration et les raisons pour lesquelles ces moments méritent d'être célébrés.
4. Demandez aux élèves de présenter un résumé de leur événement à la classe.

La Fierté en tant que protestation et célébration

1. Demandez à chaque élève de nommer une personne ou un événement lié aux communautés 2ELGBTQI+ et d'indiquer ce qui suit :
 - a. Nom de la personne, de l'événement ou du moment
 - b. Date
 - c. Violation(s) des droits de la personne
 - d. Actes de résilience/résistance
 - e. Raison de célébrer
2. En tant que classe, décidez comment faire connaître ces moments, ces personnes et leur lien avec les célébrations et les protestations de la Fierté dans votre communauté scolaire.

Nom : Jim Egan

Dates : 1988 (première contestation judiciaire); 1995 (décision Egan c. Canada)

Violation des droits de la personne :

Ne pouvait pas bénéficier des mêmes allocations familiales que les couples hétérosexuels.

Acte de résistance : A régulièrement écrit des articles pour remettre en question les normes et a lancé une contestation juridique sur les allocations aux conjoint·e·s.

Raison de célébrer : Bien qu'il n'ait pas obtenu d'allocations familiales, pour la première fois, les tribunaux ont reconnu l'orientation sexuelle comme un droit protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Activité finale : Créer un tableau d'affichage

1. L'objectif de cette activité est de faire connaître la purge LGBT et les gens qui ont contribué à créer des changements positifs pour les personnes et les communautés 2ELGBTQI+.
2. Les élèves s'inspirent d'éléments tirés des cinq leçons et créent un panneau d'affichage sur la purge LGBT dans l'école, le couloir ou la salle de classe. Exemples :
 - Les élèves pourraient inclure de nombreuses ressources des leçons pour créer une chronologie.
 - Les élèves pourraient inclure des éléments qu'ils ont appris dans tous les plans de cours.
 - Les élèves pourraient mettre en évidence certaines dates historiques importantes telles que la *Loi sur l'immigration* de 1952 et son annulation en 1977, ainsi que le procès de Michelle Douglas en 1992.
3. 3. Créez un tableau d'affichage à partir des profils ou des histoires personnelles des victimes/survivant·e·s figurant dans les documents d'information.



**Documents
d'information**



Lorsque les Européens arrivent en Amérique du Nord il y a plusieurs siècles, ils apportent leurs normes sociales et culturelles. Les commerçants, les missionnaires, les colons et les soldats transmettent ces valeurs tout en colonisant ce qui est aujourd'hui le Canada. Les personnes nouvellement arrivées font l'expérience de la diversité des genres et des sexualités parmi les peuples autochtones. Cette diversité est condamnée comme étant un « péché » et « immorale ». Lorsque le Canada devient un État-nation en 1867, de nouvelles lois et politiques imposent des formes chrétiennes de mariage et de vie familiale. Les relations entre personnes de même sexe deviennent des crimes. Les personnes bispirituelles sont mises à l'écart et exclues de la vie publique dans leur communauté.

Concepts autochtones de l'identité de genre

Dans toute l'Amérique du Nord autochtone, certaines personnes ne vivent ni comme des hommes ni comme des femmes. D'autres sont considérées comme combinant – voire transcendant – les caractéristiques masculines et féminines. Elles jouent des rôles sociaux importants, possèdent des connaissances, dirigent des cérémonies, élèvent des enfants, se marient et vivent dans des relations avec des personnes de même sexe. Les coutumes liées au genre et à la sexualité varient d'une Première Nation à l'autre. Mais elles ne divisent pas les gens en deux



Des personnes dansant lors du premier pow-wow bispirituel annuel à Winnipeg, 2017. Photo : Sadie Phoenix Lavoie

groupes d'hommes et de femmes sur la base de la biologie. Il n'existe pas non plus de code moral unique condamnant les relations entre personnes de même sexe ou de même genre. Ces notions arrivent plus tard, avec le christianisme et la colonisation.

Oppression basée sur le genre : La Loi sur les Indiens du Canada

Dans de nombreuses Premières Nations, on retrace les lignées familiales par les femmes. Mais en 1876, le Canada adopte une loi appelée *Loi sur les Indiens*. Cette loi porte atteinte au droit des peuples autochtones à se gouverner eux-mêmes. Elle déclare que le statut d'une femme « indienne » dépend de son mari. Elle érode les rôles sociaux et politiques des femmes autochtones, des personnes de genres différents et des personnes bispirituelles. Selon la *Loi sur les Indiens* du Canada : « ...toute femme [indienne] qui se mariera à un autre qu'un [Indien] ou un [Indien] sans traités, cessera d'être une [Indienne]... »

Profil :
Osh-Tisch



Osh-Tisch (1854-1929) était un *bade* – une personne de sexe masculin qui jouait un rôle social et spirituel aux côtés des femmes dans la culture de la nation Crow – bien connu. Osh-Tisch a acquis une grande renommée en tant que

guerrier, en combattant courageusement lors de la bataille de Rosebud (1876). Il était aussi célèbre comme fabricant de bijoux et de vêtements.

Photo : Gracieuseté du Dr James Brust, photographie par John H. Fouch

Obligation de se conformer

Au début des années 1800, le Canada met en place des pensionnats pour détruire les cultures et les identités autochtones. Ces écoles sont gérées par des Églises chrétiennes. Elles divisent et habillent les enfants en fonction de leur genre. Les garçons et les filles ont des dortoirs et des salles de classe séparés. Les règles les empêchent souvent de socialiser. Les élèves reçoivent un enseignement adapté à leur genre. Les jeunes Autochtones qui manifestent des formes d'expression queer sont sévèrement punis.

Avec la colonisation, et en particulier après la naissance du Canada en 1867, les cultures autochtones ont été attaquées et d. Les nouvelles lois canadiennes ont imposé le mariage chrétien. Les relations entre personnes de même sexe étaient criminalisées. Les enfants étaient retirés à leur famille et « rééduqués » dans des pensionnats indiens, qui appliquaient les normes européennes en matière de genre et punissaient l'expression homosexuelle.

Signification de la bispiritualité

Le terme « bispiritualité » ou « deux esprits » est un terme inclusif utilisé aujourd'hui par de nombreuses personnes autochtones. « La bispiritualité est indéfinissable », mentionne Felix Clarence Berry,

conservateur au Musée canadien pour les droits de la personne. « Il s'agit d'un terme complexe, d'un terme parapluie, d'un terme générique : un outil/cadre d'organisation permettant aux gens de trouver le chemin du retour vers soi (vers un terme propre à la nation et/ou à la langue qui leur convient). Il s'agit – ou devrait être compris en relation avec – l'autodétermination. »

Il décrit les personnes dont le genre et la sexualité résistent aux définitions coloniales de la masculinité, de la féminité, de l'homosexualité et de l'hétérosexualité. Les langues autochtones, y compris le cri et l'anishinaabemowin, contiennent de nombreux termes et expressions pour désigner les personnes que nous appellerions aujourd'hui bispirituelles. « Il s'agit plus d'une compréhension que d'une définition », dit Myra Laramee, qui a créé le terme bispiritualité. Il s'agit d'un signifiant complexe et chargé de sens. Alex Wilson y fait référence comme étant (entre autres) « un terme moderne qui reconnaît nos anciennes compréhensions de notre identité. »

Résurgence de la bispiritualité

À la fin des années 1900, des efforts ont été déployés pour retrouver et reconquérir les traditions autochtones en matière de diversité sexuelle et de genre. En 1990, un rassemblement international organisé près de Beauséjour, au Manitoba, a adopté le terme « bispirituel » (ou « deux esprits »). Les personnes présentes l'ont adopté en tant qu'identité liant les expériences LGBTQ+ contemporaines aux traditions et aux visions du monde autochtones. Aujourd'hui, des organisations bispirituelles existent dans toute l'Amérique du Nord. Une nouvelle génération de jeunes poursuit la lutte pour la résurgence de la bispiritualité par le biais de l'art, de la littérature, de la musique, du cinéma et du militantisme politique.

Quelques termes cris et leur traduction en français

Napêw iskwêwisêhot	Un homme qui s'habille en femme.
Iskwêw ka napêwayat	Une femme qui s'habille en homme.
Ayahkwêw	Un homme qui s'habille, vit ou est accepté comme une femme.
Înahpikasoh	Une femme qui s'habille, vit ou est acceptée comme un homme.

Profil :

Albert McLeod



Albert McLeod (Cri et Métis) est un éducateur respecté, un militant et un Aîné bispirituel. Il a joué un rôle essentiel dans l'organisation du rassemblement international au cours duquel le terme

« bispirituel » a été adopté en 1990. Albert a été directeur du Manitoba Aboriginal AIDS Task Force de 1991 à 2001. Il a facilité la reconnaissance et l'inclusion des personnes bispirituelles dans d'innombrables contextes, comme celui du Monument national 2ELGBTQI+ à Ottawa, et au Musée canadien pour les droits de la personne, où il a conseillé l'équipe sur son contenu.

Photo : Archives de l'Université de Winnipeg, Fonds Albert McLeod, 11.11.5-2, 16

Profil :

Charlotte Nolin



Née à Winnipeg en 1950, Charlotte Nolin a été arrachée à sa famille dans le cadre de la rafle des années soixante. De sexe masculin à la naissance, elle a été ballottée d'un foyer d'accueil à l'autre dans le sud du Manitoba et a été maltraitée à la fois à la maison et à l'école. Charlotte s'est finalement échappée du système d'accueil à la fin de son adolescence. Pour survivre, elle s'est tournée vers le travail du sexe et le trafic de drogue. Elle a fait l'aller-retour entre Winnipeg et Vancouver et a fait des séjours en prison dans les deux villes. Ayant compris très tôt qu'elle était transgenre, Charlotte a vécu en tant que femme pendant de brèves périodes lorsque cela n'était pas trop dangereux. Elle a entendu le terme « bispirituel » pour la première fois lors d'une cérémonie de suerie en Colombie-Britannique en 1990. Un véritable déclic s'est alors produit au niveau de la compréhension qu'elle avait d'elle-même.

Photo : Aaron Cohen, MCDP

Profil :

Ma-Nee Chacaby



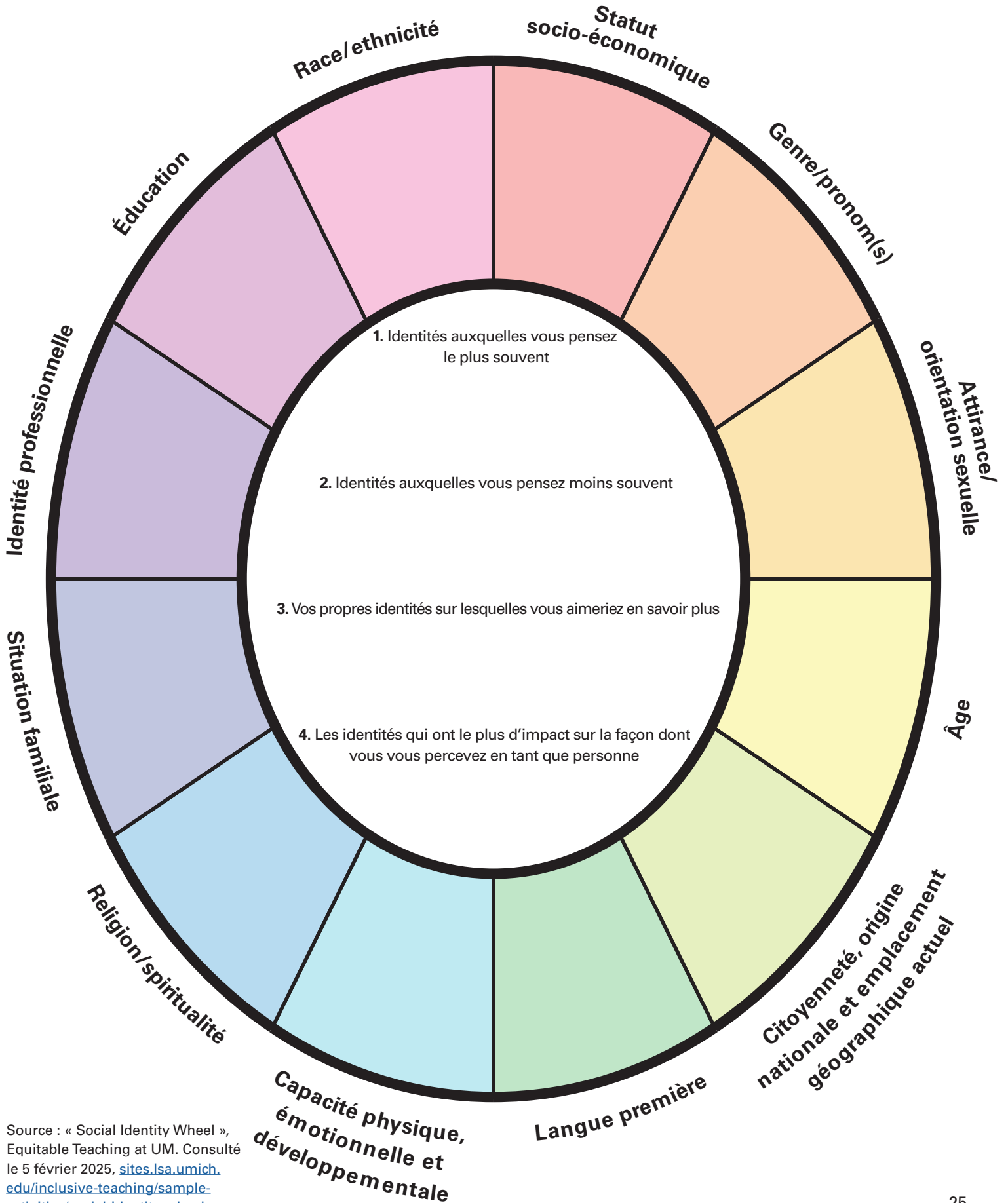
La vie de l'Aînée Ma-Nee Chacaby a été pleine de défis : elle a connu les mauvais traitements, le sans-abrisme, la

toxicomanie et les attaques homophobes. Mais elle s'en est sortie et est devenue une Aînée bispirituelle respectée dont l'influence s'étend à tout le Canada. Le parcours de Ma-Nee a été nourri par l'insistance de sa grand-mère sur le fait qu'être bispirituel-le est un don profondément enraciné dans les visions du monde et les traditions autochtones.

Photo : Ruth Kivilahti

Deuxième leçon: Roue de l'identité sociale

Donnez l'information que vous vous sentez à l'aise et en sécurité de discuter. Il n'est pas nécessaire de remplir toutes les cases.



Deuxième leçon – Document d’information

Qu’est-ce que la purge LGBT?

Entre les années 1950 et le milieu des années 1990, les membres 2ELGBTQI+ des Forces armées canadiennes, de la GRC et de la fonction publique fédérale ont systématiquement fait l’objet de discrimination et ont été harcelés et souvent licenciés dans le cadre de la politique officielle du gouvernement. Dans le cadre de ce que l’on a appelé la « purge LGBT », des personnes ont été suivies, interrogées, maltraitées et traumatisées sous prétexte que leur homosexualité constituait un risque pour la sécurité nationale.

La purge LGBT a été mise en œuvre aux plus hauts niveaux du gouvernement canadien et a été menée avec un mépris total pour la dignité, la vie privée et l’humanité de ses victimes. Issue de la Guerre froide, la purge LGBT du gouvernement canadien s’est poursuivie pendant plus de 40 ans. On estime à 9 000 le nombre de vies dévastées au cours de ces années, et les traumatismes psychologiques irréparables se poursuivent encore aujourd’hui. Les carrières et l’estime de soi d’une génération de jeunes ont été détruites; les victimes se sont vu refuser des avantages sociaux, des indemnités de licenciement, des pensions et des possibilités de promotion si elles parvenaient à conserver leur emploi. Cette période honteuse de l’histoire canadienne a également entraîné le suicide, le VIH, la peur, la dépression, le syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, le reniement, la criminalisation, le rejet, l’isolement, l’effacement et bien d’autres expériences durables et douloureuses.

La Guerre froide



Lorsque la Seconde Guerre mondiale s’achève en 1945, l’Europe est en ruines. L’Union soviétique et les États-Unis deviennent les deux superpuissances mondiales. Ces pays s’engagent dans un

affrontement connu sous le nom de « Guerre froide ». L’Union soviétique cherche à répandre ses systèmes de communisme et de socialisme. Les États-Unis, le Canada et d’autres alliés occidentaux résistent à l’expansion soviétique. Ils veulent promouvoir leurs propres systèmes de démocratie et de capitalisme dans le monde. Dans des moments de tension, la Guerre froide menace de s’échauffer, ce qui risque de déclencher une nouvelle guerre mondiale.

Les tensions augmentent alors que les deux pays se font la course pour concevoir et stocker des armes nucléaires. Pendant la Guerre froide, des réseaux d’espionnage soviétiques sont détectés au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Cela fait craindre que des fonctionnaires infidèles à leur pays n’espionnent pour le compte de l’État soviétique. Le gouvernement américain met en place des procédures de sélection strictes afin de s’assurer que les fonctionnaires sont dignes de confiance. On croit que les fonctionnaires queers sont des cibles de choix. Le gouvernement pense à tort que les personnes queers peuvent être poussées à révéler des secrets d’État pour éviter d’exposer leur sexualité. La solution? Ces personnes doivent être éliminées de leurs postes au gouvernement.

Photo : U.S. Naval History and Heritage Command, domaine public

Profil :

Frank Kameny

Frank Kameny a été congédié de son emploi d'astronome au service cartographique de l'armée américaine en 1957 en raison de son homosexualité. Il a consacré de nombreuses années de sa vie à essayer de récupérer son emploi. En 1960, il a cofondé la Mattachine Society de Washington, DC, qui a fait campagne pour les droits des homosexuels. En 1965, Frank Kameny a organisé la première manifestation en faveur des droits des homosexuels devant la Maison-Blanche. En 1975, il a aidé Leonard Matlovich, un sergent de l'armée de l'air américaine qui avait également été congédié en raison de son homosexualité. Leonard Matlovich a intenté un procès pour être réintégré. L'armée de l'air a conclu un accord à l'amiable. Le 29 juin 2009, le gouvernement américain a présenté des excuses officielles à Frank Kameny. Sa maison à Washington est classée monument historique.

La « Peur violette » (Lavender Scare)

Après la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants américains craignent que les fonctionnaires queers ne soient contraints de révéler des secrets d'État. Ils pensent que des agents soviétiques pourraient les menacer de révéler leur sexualité. Les personnes queers sont considérées à tort comme déloyales et peu fiables. En conséquence, elles sont exclues des emplois de fonctionnaires. D'autres pays occidentaux adoptent des programmes de discrimination similaires. Le sénateur Joseph McCarthy déclare que l'homosexualité « conduit les gens vers le communisme ». De nombreux politiciens considèrent les communistes et les personnes queers comme des menaces pour les valeurs américaines.

Personnes prépurées

Historiquement, le gouvernement fédéral embauche généralement des hommes blancs, cisgenres et hétérosexuels. Plus tard, certains postes sont ouverts

à des femmes cisgenres, principalement blanches. Le gouvernement embauche rarement des personnes issues des communautés autochtones et des minorités visibles. Elles sont « prépurées », c'est-à-dire qu'on ne leur propose pas d'emploi au départ et qu'elles sont victimes de racisme.

Purge LGBT

Le Canada s'aligne généralement sur les politiques de défense américaines. Lorsque le gouvernement des États-Unis qualifie les personnes homosexuelles de menace pour la sécurité, Ottawa doit réagir. Cela signifie qu'il faut écarter les personnes queers des postes gouvernementaux sensibles. Autrement, le Canada risque de perdre de précieux contrats de défense avec des entreprises américaines. Il risque également de perdre des accords d'échange de renseignements avec des agences de l'OTAN.

La purge LGBT a été mise en œuvre aux plus hauts niveaux du gouvernement du Canada et a été menée avec un mépris total pour la dignité, la vie privée et l'humanité de ses victimes. Entre les années 1950 et le milieu des années 1990, les membres 2ELGBTQI+ des Forces armées canadiennes, de la GRC et de la fonction publique fédérale ont systématiquement fait l'objet de discrimination et ont été harcelés et souvent licenciés dans le cadre d'une politique et d'une pratique sanctionnées.

Au cours des années 1970 et 1980, les forces armées ont ouvert de nombreux postes aux femmes. Mais les femmes qui s'engagent attirent l'attention de l'Unité des enquêtes spéciales (UES). Bien que travaillant dans un domaine masculin, elles sont censées se comporter et s'habiller selon des normes féminines. Si les femmes



Des membres du Fonds Purge LGBT au Musée canadien pour les droits de la personne en 2024.
Photo : Ian McCausland, MCDP

travaillent avec des machines lourdes ou jouent à la balle molle, elles sont souvent soupçonnées d'être lesbiennes. Et les lesbiennes sont plus susceptibles que les hommes gais de faire l'objet de harcèlement, d'une enquête et d'un congédiement.

Les hommes et les femmes victimes de la purge combattent l'injustice. Au cours des décennies où la purge se poursuit, les personnes et les communautés 2ELGBTQI+ prennent part à une résistance croissante.

Les premières résistances à la purge LGBT

Profil :

Douglas Sanders



L'Association for Social Knowledge (ASK) a été la première organisation canadienne de défense des droits des homosexuels, créée en 1964 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Le groupe a créé un réseau social et politique pour les gais et les lesbiennes de l'époque. Douglas Sanders, avocat spécialisé dans les droits de la personne, a été le deuxième président de l'ASK. En 1968, il a présenté un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la sécurité, dans lequel il s'opposait à ce que les gais et les lesbiennes se voient refuser des emplois dans la fonction publique. En 1992, Douglas Sanders a été le premier homosexuel à prendre la parole lors d'une conférence des Nations Unies.

Photo : Archives de la Ville de Vancouver, 2018-020.2751

Profil :

Les manifestations Nous exigeons



La première grande manifestation en faveur des droits des homosexuels au Canada a eu lieu le 28 août 1971 à Ottawa, avec un rassemblement parallèle à Vancouver. La manifestation comprenait une liste de revendications pour les droits des gais et des lesbiennes, y compris la fin de la purge LGBT.

Photo: Jearld Moldenhauer



Semaine de la Fierté à Toronto, en 1973. Photo: Jearld Moldenhauer

Des survivant·e·s de la purge LGBT s'expriment

Profil :

Gloria Cameron

Après huit ans de service militaire, Gloria Cameron a été interrogée pendant neuf heures sur sa sexualité. Elle a été libérée des forces militaires en 1977. Après avoir présenté un grief, elle s'est fait dire qu'elle risquait de corrompre les jeunes militaires. Gloria Cameron était tellement indignée qu'elle a parlé de sa cause à la CBC et d'autres médias.

Profil :

Barbara Thornborrow

En mai 1977, Barbara Thornborrow a été interrogée sur son identité sexuelle. Elle a eu le choix entre avouer et être libérée ou consulter un psychiatre pour modifier sa sexualité. Elle a refusé les deux options et a plutôt raconté son histoire à des médias pour exposer les raisons de son congédiement.

Profil :

Jacques Gallant

Jacques Gallant a servi pendant sept ans dans les forces armées avant d'être congédié en tant que « déviant sexuel ». Il est devenu le premier militaire queer à contester son renvoi devant un tribunal fédéral. Bien qu'il n'ait pas obtenu gain de cause, l'affaire a été couverte par la presse de la libération homosexuelle.

Lois et contestations : Une chronologie juridique fédérale 2ELGBTQI+

Avant 1533	Les tribunaux ecclésiastiques appliquent des lois anti-2ELGBTQI+, qui incluent la torture et la peine de mort.
1533	<i>Buggery Act</i> (loi sur la sodomie) britannique : Première loi britannique contre les personnes queers. Les « contrevenants condamnés par un verdict, des aveux ou une mise hors la loi subiront la peine de mort ». Cette loi a également été appliquée dans les colonies britanniques.
1841	Le <i>Code criminel</i> prévoit la peine de mort pour toutes les personnes ayant des relations sexuelles avec des personnes du même sexe.
1859	<i>Buggery Act</i> (loi sur la sodomie) du Canada : Le Canada rapatrie la loi britannique en utilisant le même langage que la loi britannique.
1861	La <i>Buggery Act</i> (loi sur la sodomie) britannique est modifiée de sorte qu'au lieu de la peine de mort, les personnes queers peuvent être condamnées à une peine allant de dix ans d'emprisonnement à la prison à vie.
1866	<i>Naval Discipline Act</i> (loi sur la discipline navale) britannique : « S'il se rend coupable de sodomie avec un homme ou un animal, il doit subir la servitude pénale, et s'il se rend coupable d'attentat à la pudeur, il doit subir la servitude pénale ou toute autre peine mentionnée ci-après. » Cette loi est adoptée par la Marine royale canadienne.
1869	La peine de mort pour homosexualité est supprimée au Canada et remplacée par une peine d'emprisonnement à vie. Les « infractions contre nature » sont passibles de l'emprisonnement à vie.
1885	La « <i>Labouchere Amendment</i> » (modification « Labouchere ») de la <i>Criminal Law Amendment Act</i> (loi sur la modification du droit pénal) britannique introduit la « grossière indécence » : « Toute personne de sexe masculin qui, en public ou en privé, commet, ou participe à la commission, ou procure, ou tente de procurer à une personne de sexe masculin, un acte de grossière indécence avec une autre personne de sexe masculin, est coupable d'un délit, et peut être condamnée pour cela. »

1892

Gross Indecency Act (loi sur la grossière indécence) : « Toute personne de sexe masculin est coupable d'un acte criminel et passible de cinq ans d'emprisonnement et du fouet si, en public ou en privé, elle commet ou participe à la commission d'un acte de grossière indécence avec une autre personne de sexe masculin, ou si elle procure ou tente de procurer la commission d'un tel acte par une autre personne de sexe masculin. »

1910

Naval Service Act (loi sur le service naval) du Canada : Le Canada rapatrie la loi britannique en utilisant le même langage que la loi britannique.

1952

La *Loi sur l'immigration* inclut l'homosexualité parmi les motifs d'interdiction d'entrée au Canada. « Nul ne peut être admis au Canada s'il appartient à l'une des catégories de personnes suivantes : ... e) les prostituées, les homosexuels ou les personnes qui se livrent à la prostitution ou à l'homosexualité... f) les personnes qui tentent d'introduire au Canada ou de procurer... de l'homosexualité. »

1953

La *Gross Indecency Act* (loi sur la grossière indécence) est modifiée pour inclure les femmes et exclure le fouet. « Toute personne qui commet un acte de grossière indécence avec une autre personne est coupable d'un acte criminel et passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans. »

1960

La *Déclaration canadienne des droits* inclut la liberté d'expression, de religion et de presse, ainsi que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Être 2ELGBTQI+ est illégal au Canada à cette époque et n'est pas considéré comme un droit de la personne par les gouvernements.

1969

Projet de loi C-150 *Loi modifiant le droit pénal* : L'homosexualité est partiellement décriminalisée. Cette évolution est en partie due à la décision de la Cour suprême dans l'affaire Klippert c. Canada, qui autorise Everett Klippert à être emprisonné pour le reste de sa vie en raison de son homosexualité. Il est libéré en 1971.

Le Canada fait également écho à la modification apportée en 1967 à la *Sexual Offences Act* (loi sur les infractions sexuelles), lorsque le gouvernement britannique adopte les recommandations du rapport Wolfenden. La commission recommande que « le comportement homosexuel entre adultes consentants en privé ne soit plus un délit pénal » et que l'âge de consentement soit de 21 ans.

1977

Loi canadienne sur les droits de la personne : Première loi fédérale du Canada à protéger les personnes contre la discrimination. Elle n'inclut pas l'orientation sexuelle, même si les groupes de libération homosexuelle font pression pour qu'elle soit incluse.

1977

Après de nombreuses protestations, campagnes de lettres et mobilisations publiques de la part de divers groupes 2ELGBTQI+ dans tout le pays, la *Loi sur l'immigration* du Canada est modifiée afin d'autoriser les gais et les lesbiennes à entrer dans le pays, mais seules les personnes hétérosexuelles du Canada peuvent parrainer leurs conjoint-e-s en tant que personnes immigrantes de la catégorie familiale.

1982	La <i>Charte des droits et libertés du Canada</i> est signée et devient partie intégrante de la Constitution canadienne. De nombreux membres du mouvement de libération homosexuelle demandent que l'orientation sexuelle soit incluse dans la liste des droits protégés. L'orientation sexuelle est délibérément exclue de la liste.
1987	Après plus d'une décennie de lobbying de la part des personnes 2ELGBTQI+, le gouvernement abroge la <i>Gross Indecency Act</i> (loi sur la grossière indécence).
1992	Haig et Birch c. Canada : Le Capitaine Joshua Birch dépose une plainte pour violation des droits de la personne en Ontario après avoir été renvoyé des Forces armées canadiennes en raison de son homosexualité. Il fait valoir avec succès que l'omission de l'orientation sexuelle dans la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> était discriminatoire au regard de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> . La Cour d'appel de l'Ontario décide de « considérer comme inclus » le terme « orientation sexuelle » dans la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> .
1995	Egan c. Canada : John Norris Nesbit demande au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social une allocation de conjoint. Sa demande est rejetée au motif que le terme « conjoint-e » ne s'applique pas aux couples de même sexe. Jim Egan poursuit le gouvernement en justice. Il perd, mais la Cour suprême du Canada conclut que l'orientation sexuelle doit être « considérée comme incluse » dans la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> en tant que groupe protégé.
1996	Depuis 1971, les groupes 2ELGBTQI+ réclament l'inclusion de l'orientation sexuelle dans les codes des droits de la personne dans l'ensemble du pays. Le projet de loi C-33, <i>Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne</i> , est adopté pour inclure l'« orientation sexuelle » parmi les motifs de discrimination interdits.
1998	Vriend c. Alberta : Delwin Vriend est congédié en raison de son orientation sexuelle. La Cour suprême du Canada statue que l'orientation sexuelle est un droit protégé par la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> et qu'elle doit donc être incluse dans les codes provinciaux des droits de la personne.
1999	Le Parlement canadien vote par 216 voix contre 55 que le mariage est « l'union d'un homme et d'une femme ». Cette décision fait suite à la décision M. c. H de la Cour suprême du Canada, selon laquelle les couples de même sexe doivent bénéficier des mêmes avantages et obligations juridiques que les couples hétérosexuels vivant en union libre et bénéficier d'un accès égal aux prestations des programmes sociaux auxquels ils contribuent.
2000	Projet de loi C-23, <i>Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations</i> en réponse à la décision M. c. H. : Le projet de loi concerne 68 lois fédérales relatives à un large éventail de questions telles que la sécurité de la vieillesse, l'impôt sur le revenu, la faillite et le Code criminel. La loi accorde aux couples de même sexe qui vivent ensemble depuis plus d'un an les mêmes avantages et obligations que les couples non mariés.

2002	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> : Cette loi élargit la catégorie de la famille pour permettre aux conjoint·e·s conjugu·e·s et conjugales, aux conjoint·e·s de fait et aux conjoint·e·s marié·e·s de présenter une demande d'immigration. La loi inclut les couples gais et lesbiens.
2002	Chamberlain c. Surrey School District No. 36 : La Cour suprême juge qu'il est déraisonnable de ne pas autoriser dans les écoles la publication de livres sur la vie des gais et des lesbiennes.
2003	Halpern c. Canada : La Cour suprême estime que les lois actuelles sur le mariage sont discriminatoires à l'égard des couples de même sexe.
2005	Projet de loi C-38 <i>Loi sur le mariage civil</i> : Le mariage entre personnes de même sexe devient légal au Canada.
2005	Conseil d'administration du district scolaire n° 44 c. Azmi Jubran : La Cour suprême du Canada estime que le conseil scolaire avait l'obligation de fournir un environnement d'apprentissage exempt d'intimidation discriminatoire.
2012	S.L. c. Commission scolaire des Chênes : La Cour suprême du Canada estime que « les cours d'éthique et de religion organisés par l'État et multiconfessionnels ne portaient pas atteinte au droit à la liberté de conscience et de religion ».
2017	L'identité de genre et l'expression de genre sont incluses dans la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> .
2017	Le gouvernement fédéral présente ses excuses officielles pour la purge LGBT. Premier ministre Justin Trudeau : « Monsieur le Président, nous reconnaissons aujourd'hui une partie souvent négligée de l'histoire du Canada. Aujourd'hui, nous parlons enfin du rôle du Canada dans l'oppression systémique, la criminalisation et la violence à l'encontre des communautés lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queers et bispirituelles. »
2019	Projet de loi C-75 <i>Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois</i> : Depuis 1971, les groupes 2ELGBTQ+ demandent que l'âge du consentement soit le même pour les actes hétérosexuels et homosexuels : L'âge du consentement passe à 16 ans pour les actes hétérosexuels et homosexuels.

La discrimination systémique et la purge LGBT

Après la Seconde Guerre mondiale, les normes relatives au genre et à la sexualité deviennent plus restrictives. La société attend des hommes et des femmes un comportement considéré masculin ou féminin, et toujours hétérosexuel. Les personnes jugées « anormales » sont considérées comme suspectes, voire dangereuses. Le gouvernement canadien élabore des politiques qui punissent la diversité des genres et des sexualités. La culture populaire et les médias grand public renforcent également ces stéréotypes sociaux.

Les rôles liés au genre sont clairs dans l’après-guerre. Les hommes et les femmes doivent se marier et avoir des enfants. La « famille nucléaire » est considérée comme le fondement d’une nation forte et morale. Les images montrant les femmes au foyer et les maris comme soutiens de famille sont partout. Le cinéma, la télévision et les magazines présentent la famille nucléaire comme la clé du bonheur.

La vie dans le « placard »

Historiquement, de nombreuses personnes 2ELGBTQI+ sont obligées de mener une double vie. D’une part, elles ont leur vie publique et d’autre part, une vie cachée qui leur permet d’aimer qui elles veulent. Les responsables gouvernementaux se méfient des personnes queers parce qu’elles peuvent être menacées d’être exposées – ou « sorties du placard ». Mais l’homophobie, la

Profil :

John Watkins



John Watkins est né à Norval, en Ontario. Il est nommé ambassadeur du Canada en Union soviétique en 1954. Il est photographié avec un amant à Moscou. Les Russes tentent en vain de le faire chanter. Néanmoins,

les agences de sécurité de l’OTAN lancent des enquêtes. John Watkins est interrogé à Londres et à Paris. Lors d’un nouvel interrogatoire à Montréal, il ressent des douleurs à la poitrine. Les agents de la GRC n’en tiennent pas compte. Il subit une crise cardiaque et meurt en détention.

Photo : Office national du film du Canada

biphobie, la transphobie, la discrimination et le harcèlement sont les vrais problèmes. Ironiquement, la purge contraint les personnes queers à être secrètes et à rester dans le « placard ».

Les forces de l’ordre de l’État

À l’époque, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) utilise des tactiques agressives et dégradantes pour expulser les personnes queers de la fonction publique fédérale. La GRC consacre d’importantes ressources à la détection des personnes homosexuelles travaillant pour le gouvernement et ses agents harcèlent et espionnent leurs cibles. Elles sont considérées comme une menace qui justifie des actions intrusives

et contraires à l'éthique. La GRC espionne les personnes queers dans des bars et des espaces extérieurs et tente de forcer la main à d'autres personnes susceptibles d'identifier des fonctionnaires homosexuels. Ils les suivent dans des voitures banalisées et mettent leurs téléphones sur écoute.



Pour les survivant·e·s de la purge, les « K-cars » sont un symbole important. Ces voitures sont associées au fait d'être poursuivi par l'Unité des enquêtes spéciales. Pour un membre homosexuel de l'armée canadienne, voir une « K-car » s'approcher de son domicile ou de son lieu de travail est synonyme d'ennuis. Cela signifie qu'un interrogatoire s'en vient et qu'un renvoi va probablement suivre.

Photo : Wikimedia Commons

Tactiques d'intimidation

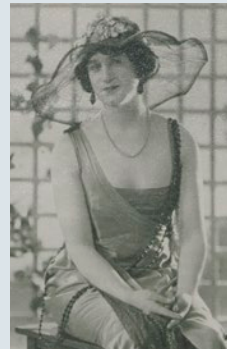
L'Unité des enquêtes spéciales des forces armées interroge des milliers de militaires queers. Ces séances se déroulent dans des bureaux, des chambres d'hôtel et des bâtiments militaires. Les interrogatoires peuvent durer des jours ou des semaines, voire des mois. Certains officiers de l'UES sont courtois. D'autres sont grossiers et abusifs. Ils posent des questions invasives sur les actes sexuels et l'intimité. Bon nombre de survivant·e·s de la purge se souviennent des salles obscures et des détecteurs de mensonges. Des milliers de personnes sont interrogées en tant qu'ennemies potentielles du gouvernement. Celles qui sont considérées comme des « personnes homosexuelles confirmées » sont rétrogradées et congédiées. Elles subissent également des pressions pour révéler l'identité d'autres fonctionnaires queers. Tout refus est considéré comme un acte de déloyauté envers le Canada.

Science erronée, vies brisées

Dans les années 1950 et 1960, l'influence des domaines de la psychologie et de la psychiatrie prend de l'ampleur. Les spécialistes de la santé mentale conseillent les gouvernements sur les politiques publiques et publient des ouvrages populaires sur la

Profil :

Ross (Marjorie) Hamilton



Ross (Marjorie) Hamilton est né à Pugwash, en Nouvelle-Écosse. Il est conducteur d'ambulance pendant la Première Guerre mondiale. Il se joint à une troupe d'imitateurs féminins, les Dumbells, et joue un personnage populaire nommé Marjorie. Il

s'engage également pendant la Seconde Guerre mondiale, mais les autorités militaires découvrent son homosexualité. Il est renvoyé pour des « raisons autres que médicales ».

Photo : Archives de la Nouvelle-Écosse, domaine public

vie familiale. À cette époque, beaucoup de psychiatres et de psychologues considèrent la sexualité queer comme une maladie mentale qu'il faut soigner. On soumet les travailleurs gais et les travailleuses lesbiennes à des thérapies d'aversion, à des électrochocs et à des médicaments expérimentaux.

La « Fruit Machine »



L'espionnage de milliers de personnes homosexuelles « suspectées » est coûteux et prend beaucoup de temps. Dans les années 1960, les personnes queers

refusent de plus en plus de coopérer aux enquêtes de la GRC – elles résistent. Le gouvernement canadien paie le Dr F. R. Wake de l'Université Carleton pour qu'il trouve une solution « scientifique ». Il conçoit un système de détection communément appelé la « Fruit Machine ». En fait, il ne s'agit pas d'une seule machine, mais plutôt d'une série de tests défectueux destinés à déterminer l'orientation sexuelle.

Photo : Sol Mednick, domaine public

Les recherches du Dr F. R. Wake reposent sur des méthodes scientifiques considérées comme crédibles à l'époque. Mais sa Fruit Machine repose sur de fausses hypothèses, à savoir qu'il n'existe que deux genres et deux sexualités. En outre, la dilatation des pupilles n'est pas un indicateur de l'orientation sexuelle d'une personne. Un autre problème est celui des tests – la plupart des gens ne veulent pas y participer. En 1967, il est clair que le projet ne fonctionne pas. Le gouvernement l'abandonne.

Profil :

Dave Van Norman



Dave Van Norman, un officier de la GRC, est né au Manitoba. Il travaille comme interprète et établit des relations avec les communautés inuites le long du réseau DEW dans l'Arctique canadien. Alors qu'il se trouvait à Ottawa, quelqu'un l'a vu entrer dans le bar de l'hôtel Lord Elgin, un lieu de rencontre très prisé des queers. Lors des interrogatoires, Dave Van Norman est étiqueté comme « homosexuel ». Il est contraint de démissionner en 1964, malgré des états de service irréprochables. Sa carrière dans la GRC a duré 17 ans avant qu'il ne soit congédié en raison de son homosexualité.

Photo : RCMP-GRC, fournie par Elenore Sturko

Profil :

David Nixon



David Nixon n'a que 19 ans lorsqu'il est engagé par le ministère des Affaires extérieures. À partir de 1954, il travaille pour la Commission internationale de surveillance au Cambodge. Il est ensuite affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, en Allemagne de l'Ouest. La dernière affectation de Nixon est Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa) au Congo, avant que la GRC n'apprenne qu'il est homosexuel. David Nixon est un patient du Dr Donald Cameron. La Central Intelligence Agency paie le Dr Cameron pour qu'il mène des expériences contraires à l'éthique sur David Nixon et de nombreuses autres personnes. Les expériences sont conçues pour « reprogrammer » les gens. David Nixon s'installe à Victoria, en Colombie-Britannique, en 1977. Il a une relation à long terme avec son partenaire Ken Sudhues. David Nixon passe ses dernières années de travail dans la fonction publique provinciale.

Photo : Fournie par Ken Sudhues

La discrimination systémique à l'encontre de la communauté 2ELGBTQI+ ne se limitait pas à la fonction publique, à l'armée et à la GRC. Il existe de nombreux exemples au Canada de personnes de la

communauté 2ELGBTQI+ victimes de discrimination sur leur lieu de travail. Dans les années 1970, nombre de ces personnes ont commencé à se défendre.

Profil :

John Damien



John Damien est né à Sainte-Croix, dans la municipalité de Lotbinière, au Québec, et a grandi à Windsor, en Ontario. Il a une expérience remarquable dans le domaine des courses de pur-sang en Ontario, avec

20 ans d'expérience, dont cinq ans en tant que commissaire de la Commission des courses. En 1975, il perd son emploi parce qu'il est homosexuel. John Damien n'est pas du genre à reculer. Il porte l'affaire devant les tribunaux, contestant le congédiement discriminatoire. Son combat devient un symbole de résilience et un point de ralliement pour les personnes militant pour les droits des 2ELGBTQI+ dans tout le pays. Des organisations partout au Canada exigent sa réintégration et la justice pour toutes les personnes homosexuelles en réclamant l'égalité des droits et des protections. Le courage et la détermination de John Damien ont laissé une trace indélébile. Son combat a contribué à une plus grande prise de conscience et à des progrès en matière de droits des personnes 2ELGBTQI+ au Canada. Sa lutte pour les droits de la personne a duré 11 ans. Il est décédé quelques semaines après que l'orientation sexuelle ne soit incluse dans le Code des droits de la personne de l'Ontario en 1986.

Photo : Gerald Hannon, The ArQuives : Archives LGBTQ2+ du Canada

Profil :

Douglas Wilson



Le militant gai Douglas Wilson est né à Meadow Lake, en Saskatchewan. En 1975, le doyen du collège d'éducation de l'Université de la Saskatchewan ne l'autorise pas à entrer dans les écoles pour

superviser les candidat-e-s à l'enseignement parce qu'il est ouvertement homosexuel. Douglas Wilson porte l'affaire devant la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan, mais ne gagne pas sa cause. Il devient un symbole dans l'Ouest canadien de la nécessité d'inclure l'orientation sexuelle dans les codes des droits de la personne. Il fait également une tournée dans tout le Canada pour sensibiliser le public aux congédiements.

En 1988, Douglas Wilson est le premier candidat ouvertement gai à être désigné par un grand parti politique. Il se présente pour le Nouveau Parti Démocratique dans la circonscription torontoise de Rosedale, mais n'est pas élu. Il est le président fondateur du Réseau canadien des organisations de personnes vivant avec le sida. Il meurt en 1992 de complications liées au VIH/sida. En 1993, la province de Saskatchewan a inclus l'orientation sexuelle dans son code des droits de la personne.

Photo : Gerald Hannon, The ArQuives : Archives LGBTQ2+ du Canada

Quatrième leçon – Document d’information
Exiger le changement

Dans les années 1970, les personnes queers ont créé le mouvement de libération homosexuelle pour lutter contre toutes les formes d’oppression. Elles réclament des réformes législatives et la fin du harcèlement policier. Elles s’opposent à la discrimination au travail et au sexisme dans la société. Et elles exigent du gouvernement canadien qu’il mette fin à la purge LGBT. Les personnes en faveur de la libération homosexuelle manifestent devant les bâtiments gouvernementaux et les médias. Grâce à la couverture médiatique, leurs messages sont diffusés dans tous les foyers du pays. Ces actions contribuent au changement et permettent de jeter les bases de la fin de la purge.

La Charte canadienne des droits et libertés

La *Charte canadienne des droits et libertés*, promulguée en 1982, marque une étape importante dans la lutte pour les droits des personnes 2ELGBTQI+. La Charte fait partie de la Constitution canadienne, la loi suprême du pays, ce qui signifie que toutes les autres lois (et règlements) fédérales, provinciales et municipales sont soumises aux protections de la Charte et doivent s’y conformer). Si elles ne le font pas, elles doivent être modifiées ou supprimées.

L’article 15 de la Charte stipule que tout le monde a droit à l’égalité sans discrimination.

« La loi ne fait acception de personne et s’applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l’origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l’âge ou les déficiences mentales ou physiques. »

Malheureusement, après de nombreux débats, le terme « orientation sexuelle » n’a pas été inclus dans la liste des droits protégés par la Charte.

Les forces militaires et la GRC continuent à faire preuve de discrimination à l’égard et personnes queers et à les exclure. Des groupes militants font pression sur le gouvernement pour qu’il mette fin à ces violations.

Contestation de la Charte

Bon nombre de survivant-e-s de la purge invoquent la Charte pour contester un traitement injuste. En intentant une action en justice, ces personnes obligent le gouvernement à mettre fin à ses politiques de discrimination. Elles créent les conditions du changement.

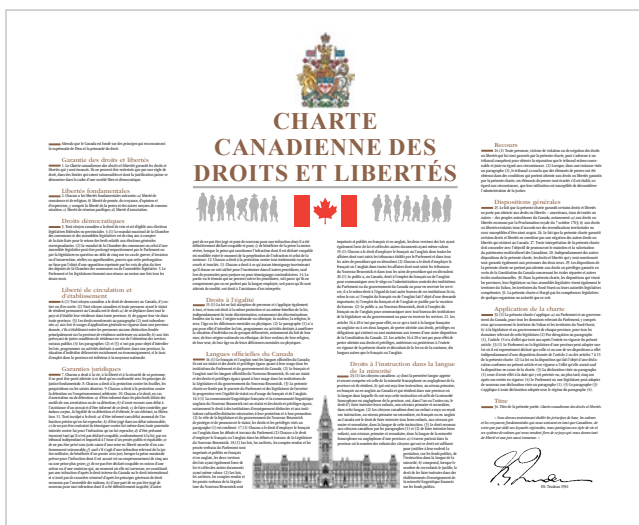


Image : Ministère de la Justice Canada

Profil :

James Stiles

En 1984, la GRC contraint James Stiles à démissionner de son poste d'agent parce qu'il est homosexuel. Il intente un procès fondé sur son droit à l'égalité en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il a conclu un accord à l'amiable et a été réintégré dans ses fonctions. Son cas contribue à ce que la GRC mette officiellement fin à sa purge des membres LGBT en 1988.

Profil :

Joshua Birch



Joshua Birch est né à St. Catharines, en Ontario, et a grandi à Windsor, en Ontario. En 1992, il poursuit les forces militaires canadiennes en justice pour l'avoir purgé pour des « raisons médicales » en 1989.

En conséquence, les tribunaux ajoutent l'« orientation sexuelle » aux protections prévues par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. L'affaire Birch élargit les droits des personnes 2ELGBTQ+ en vertu du droit, créant ainsi un précédent pour de futures actions en justice. L'impact émotionnel de la purge est immense. Joshua Birch se suicide cinq mois après le verdict.

Photo : Gracieuseté de Pam Verney

Mettre fin à la purge des forces militaires

En 1989, Michelle Douglas intente un procès historique contre les Forces armées canadiennes (FAC) pour discrimination et licenciement injuste. Après s'être engagée dans les FAC en 1986, Michelle Douglas excelle dans sa formation. Elle est vite affectée à l'Unité des enquêtes spéciales (UES) des forces militaires. Elle se retrouve alors à faire elle-même l'objet d'une enquête. Elle est emmenée dans une chambre d'hôtel à Toronto par deux membres masculins de l'UES. Pendant deux jours, ils l'interrogent sur son orientation sexuelle et filment secrètement les séances. Plus tard, Michelle Douglas admet être lesbienne, ce qui lui vaut d'être congédiée.

Mais Michelle Douglas se défend en poursuivant les FAC en justice. Michelle Douglas a de solides alliés. Svend Robinson, un député fédéral ouvertement homosexuel, l'a encouragée à intenter une action en justice avec le soutien de l'avocat Clayton Ruby et de l'avocate Harriet Sachs, qui se spécialisent dans les droits civils.

Les avocat-e-s de Michelle Douglas découvrent que les forces militaires savent que leurs politiques homophobes violent la législation sur les droits de la personne. L'équipe invoque l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* de la personne pour affirmer que les forces militaires n'ont pas respecté les droits de la plaignante. Un tel traitement ne peut être défendu devant un tribunal. Les forces militaires concluent un accord avec Michelle Douglas avant même le début du procès et mettent officiellement fin à la purge LGBT en partie en raison de l'action en justice de Joshua Birch. En 1992, elle a obtenu un règlement qui a contraint l'armée à modifier ses politiques et ses pratiques et à mettre fin à la purge LGBT. Les personnes identifiées comme étant queers sont rétablies dans leur grade. Il s'agit d'une première victoire devant les tribunaux pour la communauté 2ELGBTQI+.



Manifestation à l'Assemblée législative du Manitoba, à Winnipeg, en 1980. Photo : Doug Nicholson, The ArQuives : Archives LGBTQ2+ du Canada

Contestation de la Charte – Egan c. Canada (1995)

La *Charte canadienne des droits et libertés* est une partie de la Constitution canadienne qui protège les droits et les libertés de la population canadienne. La Charte des droits et libertés est entrée en vigueur en 1982.

À l'époque, une seule province du pays reconnaissait l'orientation sexuelle comme un droit de la personne protégé (le Québec, depuis 1977).

Article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* :

« La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. »

Charte canadienne des droits et libertés?

D'autres droits peuvent être « considérés comme inclus » par les tribunaux. Cela signifie qu'en examinant attentivement le texte de l'article 15, il existe un terme particulier qui permet d'étendre ces droits. L'utilisation du mot « notamment » dans cet article permet de considérer comme inclus d'autres motifs de discrimination. En 1995, l'orientation sexuelle a été considérée comme incluse grâce au militantisme de Jim Egan.

Profil :

Jim Egan

(1921-2000)



Jim Egan (à gauche) est un militant homosexuel, un écrivain, un homme politique et un défenseur de l'environnement. Il est né à Toronto, en Ontario, et est décédé à Courtenay, en Colombie-Britannique. Jim Egan est la première personne à publier de longs articles rédigés selon une perspective gaie au Canada. Il écrit même des articles contre la purge LGBT dans les années 1960. Il est l'un des premiers hommes politiques ouvertement gais à être élu au Canada.

On se souvient surtout de Jim Egan pour la contestation judiciaire qu'il lance avec son conjoint, Jack Nesbit, relativement à la prestation de conjoint en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse en 1988. Ils se rendent jusqu'à la Cour suprême du Canada. La décision Egan c. Canada (1995) leur donne partiellement gain de cause. Ils n'obtiennent pas leur prestation de conjoint, mais les tribunaux reconnaissent que l'orientation sexuelle est un motif de discrimination protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Par conséquent, les tribunaux ont formellement « considéré comme incluse » l'orientation sexuelle dans la constitution.^[1]

Photo : The ArQuives : Archives LGBTQ2+ du Canada

^[1] thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/jim-egan

Cinquième leçon – Document d’information

Nous exigeons des excuses

Au cours des décennies, des universitaires et des journalistes enquêtent sur la purge LGBT. John Sawatsky écrit un livre intitulé *Men in the Shadows*, (Les hommes de l’ombre) qui traite du rôle de la GRC. Le journaliste Dean Beeby publie des articles exposant la chasse aux personnes homosexuelles dans la fonction publique. L’historien Gary Kinsman et l’historienne Patrizia Gentile écrivent un livre important intitulé *The Canadian War on Queers* (La guerre du Canada contre les queers). Ces recherches alimentent les demandes de réparation des survivant·e·s de la purge et de leurs personnes alliées.

En 2015, des survivant·e·s de la purge et leurs allié·e·s créent le réseau Nous exigeons des excuses. Le groupe publie un communiqué de presse en 2016 qui se lit comme suit : « De telles excuses de la part du gouvernement du Canada représentent le préalable minimal essentiel du processus de réparation des torts dont les LGBT ont été victimes. »



Des membres du recours collectif lors du règlement relatif à la purge LGBT, Cour fédérale, à Ottawa, en 2018. Photo : Mitchel Raphael

Le gouvernement présente ses excuses

Les survivant·e·s de la purge et leurs allié·e·s demandent réparation au gouvernement. Gary Kinsman et Patrizia Gentile sont parmi les premières personnes à demander des excuses en 1998. Les personnes queers militantes continuent à faire pression sur le gouvernement canadien. Finalement, en 2017, le premier ministre Justin Trudeau présente des excuses officielles. Il déclare que le gouvernement est désolé pour l’oppression des personnes 2SLGBTQI+. Des survivant·e·s de la purge et des personnes militantes sont sur place pour les excuses tant attendues.

Des réactions partagées

Ces excuses suscitent des réactions partagées, allant de la joie à la rancœur. De nombreuses personnes purgées ne sont plus en vie pour les entendre. Avant les excuses, un recours collectif est également intenté contre le gouvernement.

Le règlement

En 2016, des survivant-e-s de la purge LGBT ont intenté un recours collectif à l'échelle nationale contre le gouvernement canadien. Les trois personnes représentant la partie plaignante étaient Todd Ross, Martine Roy et Alida Satalic. Avec beaucoup de courage, ces survivant-e-s de la purge ont mené le recours collectif au nom des membres du groupe.

Un règlement historique a été conclu en juin 2018. Il incluait un montant global de 145 millions de dollars. Jusqu'à 110 millions de dollars ont été mis de côté pour le paiement de dommages et intérêts aux victimes de la purge LGBT.

Le règlement a alloué environ 23,5 millions de dollars à des « mesures de réconciliation et de commémoration ». Ces fonds constituent un don des victimes de la purge LGBT pour mettre en œuvre ces mesures. En effet, ces fonds représentent symboliquement une compensation pour les souffrances des victimes de la purge LGBT qui n'ont pas vécu assez longtemps pour recevoir une compensation individuelle dans le cadre du règlement relatif à la purge LGBT.

Profil :

Wayne Davis



Wayne Davis est né à Drumheller, en Alberta, en 1947. Il joint les rangs de la Gendarmerie royale du Canada en 1967. Au cours de son service à la GRC, il est affecté en Colombie-Britannique et en Ontario. Il travaille dans les domaines de l'administration et des finances et atteint le grade de sergent-chef. En 1986, il est contraint de démissionner de la GRC dans le cadre de la purge LGBT au Canada. Au cours des trois décennies suivantes, Wayne Davis poursuit une carrière de gestionnaire dans la fonction publique fédérale, puis à l'Université de la Colombie-Britannique, jusqu'à sa retraite en 2015. Il est actuellement l'un des membres du conseil d'administration du Fonds Purge LGBT.

Photo : Allen Gammie

Profil :

Steven Deschamps



Steven Deschamps est né à Cornwall, en Ontario, en 1956. En 1979, il devient pilote dans les Forces armées canadiennes. Il est renvoyé en 1982, après cinq mois d'interrogatoire par l'Unité des enquêtes spéciales. Mais il réussit à rétablir sa carrière en 1992. Sa réintégration fait suite au procès historique de Michelle Douglas, qui contraint les forces militaires à mettre un terme à la purge LGBT. Steven Deschamps sert ensuite pendant 31 ans dans les forces régulières et de réserve. Il a été nommé colonel honoraire par le ministre de la Défense nationale en 2022.

Photo: Daniel Rutley

Profile:

Michelle Douglas



Michelle Douglas est née à Ottawa, en Ontario, en 1963. Elle s'inscrit dans les Forces armées canadiennes (FAC) en 1986. Elle suit une formation d'officier, mais est renvoyée des Forces armées canadiennes en 1989 dans le cadre de la purge LGBT du Canada. Elle conteste son licenciement devant les tribunaux et, en 1992, elle négocie un accord avec les FAC, qui annulent leurs politiques discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle. Michelle Douglas travaille ensuite pour la fonction publique fédérale et prend sa retraite du ministère de la Justice en 2019. Elle reste une militante pour les droits des personnes 2ELGBTQI+ et est actuellement directrice exécutive du Fonds Purge LGBT et colonelle honoraire des Forces armées canadiennes.

Photo : Ministère de la Défense nationale, photographie gracieuseté de Michelle Douglas

Profile:

Douglas Elliott



Douglas Elliott est né à Toronto, en Ontario, en 1956. Il étudie le droit à l'Université de Toronto et est admis au barreau en 1984. Sa pratique du droit se concentre sur les recours collectifs dans des affaires constitutionnelles concernant les partenaires de même sexe et les droits des personnes 2ELGBTQI+. Il est notamment avocat principal dans le recours collectif relatif à la purge LGBT en 2016. En 2023, Douglas Elliott reçoit le Carl Mitchell Community Impact Award, qui récompense les anciens étudiants et anciennes étudiantes de l'Université de Toronto qui font progresser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion grâce à leurs contributions bénévoles. Il vit actuellement à Elliot Lake, en Ontario, et est l'un des membres du conseil d'administration du Fonds Purge LGBT.

Photo : Ian McCausland, MCDP

Profil :

Patricia (Patti) Gray



Patricia (Patti) Gray est née à Windsor, en Ontario, en 1959. Elle s'engage dans les Forces armées canadiennes (Aviation) en 1979 et travaille

comme technicienne en approvisionnement à Chatham, au Nouveau-Brunswick. Sa carrière est interrompue lorsqu'elle est renvoyée des FAC en 1981 dans le cadre de la purge LGBT du Canada. Patti Gray retourne à Windsor, puis déménage à Hamilton, en Ontario, pour travailler chez Bell. Après avoir pris sa retraite en 2012, elle s'installe à Toronto et travaille pour l'organisation des Blue Jays. En 2017, Patti Gray se joint au recours collectif intenté par les survivant·e·s de la purge LGBT contre le gouvernement du Canada.

Photo : Forces armées canadiennes, photographie gracieuseté de Patti Gray

Profil :

Kareth Huber



Kareth Huber est née à Red Deer, en Alberta, en 1957. Suivant les traces de son père, de ses grands-pères et de ses oncles, elle s'enrôle dans les Forces armées canadiennes (Aviation) en 1975. Elle est détachée

à Borden, en Ontario, où elle travaille comme technicienne des systèmes de sécurité. Sa carrière ne dure qu'environ 18 mois, car les FAC la renvoient en 1976 dans le cadre de la purge LGBT. Au début des années 1980, Kareth Huber déménage à Toronto et devient active dans des organisations de défense des droits des gais et lesbiennes. Elle vit actuellement à Ottawa et est l'une des membres du conseil d'administration des Vétérans arc-en-ciel du Canada.

Photo : Fournie par Kareth Huber

Profil :

Diane Pitre



Diane Pitre a grandi à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Elle défend depuis longtemps la cause des vétérans 2ELGBTQI+. En 1980, elle est renvoyée

des Forces armées canadiennes pendant la purge LGBT. Pendant près de 40 ans, elle fait pression sur le gouvernement canadien pour qu'il présente des excuses aux vétérans qui ont été purgés, avant que ces excuses ne soient finalement présentées en novembre 2017. Diane Pitre fonde ensuite l'association Vétérans arc-en-ciel du Canada en 2019.

Photo : Fournie par Diane Pitre

Profil :
Todd Ross



Todd Ross est né à St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, en 1969. Il s'identifie comme Métis. Après avoir été cadet de l'armée, Todd Ross s'engage dans les Forces armées canadiennes (Marine) en 1987. Il est affecté à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse, puis sert à bord du NCSM *Saskatchewan*. Todd Ross est renvoyé des FAC en 1990. Il défend depuis les questions relatives aux Autochtones, à la santé et aux droits de la personne, et il est devenu l'un des principaux plaignants dans le recours collectif lancé par les survivant-e-s de la purge LGBT en 2016. Todd Ross vit actuellement à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, et est coprésident du Fonds Purge LGBT.

Photo : Al Corbett Studio, fournie par Todd Ross

Profil :
Martine Roy



Martine Roy (au centre) est née à Montréal, au Québec, en 1963. Elle s'enrôle dans les Forces armées canadiennes (FAC) en 1983 et est détachée à Borden, en Ontario. Après des enquêtes menées dans le cadre de la purge LGBT, les FAC renouvellent le contrat de Martine Roy, mais annulent rapidement l'offre par la suite. Elle est renvoyée quelques mois après son enrôlement. Elle occupe divers emplois jusqu'en 1999, date à laquelle IBM l'embauche. Elle rédige certaines des politiques d'inclusion de l'entreprise. En 2016, Martine Roy se joint au recours collectif des survivant-e-s de la purge LGBT contre le gouvernement du Canada. Elle est actuellement coprésidente du conseil d'administration du Fonds Purge LGBT.

Photo : Fournie par Martine Roy

Profil :

Simon Thwaites



Simon Thwaites est né à Portsmouth, en Angleterre, en 1962. Il déménage au Canada à l'âge de 13 ans. En 1980, il s'engage dans les Forces armées canadiennes (Marine). Après avoir été marin pendant près de dix ans, il est renvoyé des FAC en 1989 parce qu'il est séropositif. Simon Thwaites conteste ce licenciement, qu'il considère comme un cas de discrimination sur le lieu de travail fondée sur un handicap, et la Cour fédérale lui donne raison en 1994. Il continue ensuite à travailler avec des organisations de lutte contre le sida et à soutenir des personnes en soins palliatifs. Il devient également pasteur chrétien et artiste. Simon Thwaites vit aujourd'hui à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Photo : Aaron Cohen, MCDP

Profil :

Svend Robinson



Svend Robinson (à droite) est né à Minneapolis, au Minnesota, en 1952. Il grandit à Burnaby, en Colombie-Britannique, où il est député de 1979 à 2004. En 1988, il devient le premier député à s'identifier ouvertement comme gai. Svend Robinson aide Michelle Douglas, survivante de la purge LGBT, dans son procès pour discrimination contre les Forces armées canadiennes. Il démissionne de la vie politique en 2004. Au sein et en dehors du Parlement, Svend Robinson défend les droits des personnes 2ELGBTQI+, la protection de l'environnement, le droit à l'aide médicale à mourir et la santé mentale.

Photo : Thomas Fricke, MCDP

Profils : Histoires de l'après-purge LGBT

La purge LGBT prend officiellement fin en 1992, mais la discrimination se poursuit contre les fonctionnaires 2ELGBTQ+ du gouvernement canadien.

Leurs histoires personnelles témoignent de la nécessité de continuer à militer pour le changement.

Profil :

Kathryn Foss

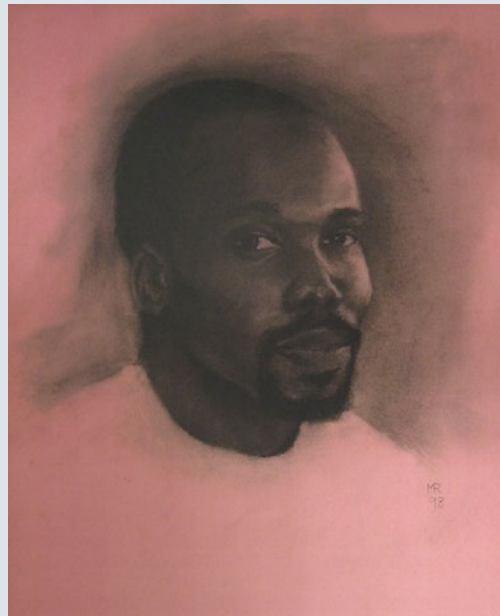


Kathryn Foss, major (à la retraite), sert dans les forces armées de 1987 à 2019. Au début des années 1990, elle s'identifie comme transgenre malgré ses craintes d'être renvoyée. Aujourd'hui consultante, coach et mentore, elle se spécialise dans la diversité, les questions de genre et l'inclusion.

Photo : Ministère de la Défense nationale, Ombudsman des FAC

Profil :

Douglas Stewart



Douglas Stewart est un membre fondateur de Zami, le premier groupe de personnes queers noires de Toronto. Son militantisme s'attaque au racisme et à l'exclusion dont sont victimes les personnes de couleur queers dans des domaines tels que l'emploi au gouvernement.

Photo : The ArQuives : Archives LGBTQ2+ du Canada, National Portrait Collection, portrait par Mark Reid

Profil :

Mark Berlin



Mark Berlin occupe plusieurs postes de haut niveau au ministère canadien de la Justice. Pourtant, il est victime de discrimination et se voit refuser des possibilités de carrière. Il trouve une plateforme pour s'exprimer en se joignant au recours collectif de 2017.

Photo : Fournie par Mark Berlin

Profil :

Marco Manna



Marco Manna se joint à la GRC en 2005, mais quitte à peine quatre ans plus tard. Il est victime de comportements homophobes, notamment des propos offensants et des agressions physiques. Marco Manna souligne aujourd'hui la nécessité d'un changement significatif dans les rangs de la GRC.

Photo : Fournie par Marco Manna



Musée canadien pour
**les droits de
la personne**